



CONTRIBUTION

Contrat de Plan État-Région 2021-2027 :
Un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation

OCTOBRE 2020



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Fort de ses analyses collégiales, ancré dans les réalités territoriales, le CESER formule ici ses attentes sur ce qui sera le premier Contrat de Plan État-Région (CPER) pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La démarche de notre assemblée n'est plus de s'inscrire uniquement dans un enregistrement formel d'un contrat déjà bâti mais d'intervenir en amont, alors que les négociations entre l'État et la Région entrent dans leur phase stratégique, laissant à la société civile le champ libre pour porter sa voix.

Quels seront nos points de vigilance sur le futur CPER dans ce domaine essentiel pour l'avenir de notre région ?

La première exigence sera celle d'un financement à la hauteur de l'attractivité et du potentiel scientifique et académique de notre région, forte d'un maillage territorial particulièrement développé, sans oublier l'enjeu essentiel de l'amélioration de la condition étudiante.

Par ailleurs, les critères de financement doivent tenir compte des particularités liées à la diversité des territoires qui composent notre grande région. Grands sites universitaires de métropoles ou sites de proximité en villes moyennes sont tous deux nécessaires. Il s'agit de renforcer leur complémentarité dans une vision régionale du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

En résonance avec notre contribution sur le parcours étudiant (octobre 2019), le CPER peut apporter des leviers pour fluidifier ce parcours, en soutenant la création de services d'accompagnement, une offre de logement et un accès à la santé pour tous les étudiants de notre région.

Enfin, le CESER porte un regard impliqué sur l'évaluation des politiques publiques. Le suivi du Contrat de plan doit pleinement intégrer cette démarche d'évaluation en continu, à travers un outil de pilotage qui permettrait de mieux articuler les financements et de maximiser leur effet levier pour répondre au plus près des attentes sociétales et territoriales.

Le rendez-vous est donc pris pour 2021, où notre assemblée sera présente pour juger de la prise en compte de ses priorités dans le nouveau CPER 2021-2027.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2020-10



Présidente de la commission

Mme Nathalie MEZUREUX



SOMMAIRE

Introduction.....	7
Au fil des CPER	9
CPER 2015-2020 / Rappels.....	9
▶ Enseignement supérieur.....	9
▶ Recherche.....	9
▶ Innovation	9
CPER 2015-2020 / Budgets.....	9
CPER 2015-2020 / Réalisations.....	10
Une région à la pointe, des besoins très importants	10
CPER 2021-2027 / Préparation.....	11
CPER 2021-2027 / Remontée des besoins.....	11
CPER 2021-2027 : attentes des acteurs.....	14
Les attentes des sites universitaires.....	14
▶ Université de Lyon	14
▶ Université Grenoble-Alpes.....	18
▶ Université Clermont Auvergne.....	21
▶ Université de Savoie Mont-Blanc	23
Les attentes des collectivités territoriales.....	27
▶ La Métropole de Lyon	27
▶ Grenoble Alpes Métropole	28
▶ Métropole de Clermont-Ferrand	30
Recommandations, points de vigilance et préconisations du CESER32	
Axe 1 : Soutenir davantage l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre à une double responsabilité sociétale et territoriale	33
Axe 2 : Développer les interactions entre le monde académique et les territoires	34
Axe 3 : Investir et innover pour répondre aux besoins des étudiants.....	35
Axe 4 : Réaliser un bilan évaluatif continu pour une efficacité renforcée.....	36

Conclusion	37
Bibliographie.....	38
Glossaire	39
Contributeurs.....	41
Remerciements	43
Déclaration des groupes.....	44
Résultats des votes.....	52
Contacts.....	59



SOMMAIRE



Introduction

Contexte

La contribution du CESER sur le CPER enseignement supérieur, recherche et innovation s'inscrit dans un contexte politique et sanitaire bouleversé. Cette contribution se penchera en amont sur les priorités et les attentes de la société civile dans le calendrier des négociations, au-delà de l'avis formel du CESER qui interviendra après les arbitrages du Gouvernement.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent désormais, par l'importance de son enveloppe, un des volets essentiels du CPER. Le cadre d'analyse proposé dans cette contribution définit les principaux critères qui permettront au CESER de rendre un avis lors de la saisine qui interviendra fin 2020/début 2021.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation connaissent une forte dynamique nationale et un triple changement au niveau régional :

- Il s'agira du premier CPER signé à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, après la fusion de 2016 ;
- Les « politiques de site », accompagnées d'évolutions institutionnelles majeures, ont conduit à la constitution d'interlocuteurs uniques et reconnus au sein de chaque pôle universitaire de la région ;
- La région académique, créée au 1^{er} janvier 2020, constitue un nouvel outil pour une articulation renforcée des services du Rectorat et du Conseil Régional.

Le CESER entend pleinement jouer son rôle dans l'évaluation des politiques publiques : le CPER est un dispositif structurant qui doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation approfondie.

260 519 demandes d'accès à l'enseignement supérieur étaient recensées sur Parcoursup pour Auvergne-Rhône-Alpes, dont 106 916 étaient issues de la région.

Parmi ces élèves, 75 000 étaient des bacheliers (+3%), 22 000 étaient en réorientation (+5%), et 10 000 étaient non scolarisés (+10%). Environ 80 000 places étaient disponibles, soit 3.25 demandes par place.

La création d'un Rectorat académique et la nomination d'un Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent une première réponse aux enjeux et défis posés par cette dynamique démographique qui caractérise notre région.

(Chiffres de juin 2020, source : Rectorat académique de région)

Questions

- CPER 2021-2027 volet ESRI : quelles priorités en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- A la suite de la contribution du CESER « *Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes* », le CPER peut-il apporter des leviers ?

Démarche

Après une mise en perspective des précédents CPER, le CESER a recensé les attentes et les propositions des principaux acteurs impliqués dans la préparation du CPER 2021-2027. L'analyse de ces éléments lui a permis d'identifier quatre priorités pour guider les arbitrages et le suivi de ce nouveau CPER.



Outils de planification nationale de niveau régional, nés pour accompagner la décentralisation, les CPER s'inscrivent dans la définition même de la contractualisation. Leur élaboration et leur signature reviennent au Président du Conseil régional et au Préfet de Région.

CPER 2015-2020 / Rappels

► Enseignement supérieur

Objectif : Renforcer l'attractivité des campus en agissant sur la dimension bâimentaire, pour la formation mais aussi la vie étudiante, le logement et la restauration.

► Recherche

Objectif : Favoriser la structuration des sites universitaires et leur visibilité internationale par des investissements sur des équipements lourds ou mi-lourds (plateformes).

► Innovation

Action uniquement portée par l'État (3,3 M€) pour le soutien aux plateformes technologiques et pour le soutien aux démarches d'innovation impliquant la recherche publique et le monde des entreprises.

CPER 2015-2020 / Budgets

Au global, 411 M€ sont consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur sur la période 2015-2020 dont 146 M€ pour les projets de recherche (hors contribution des opérateurs de l'État – établissements et organismes).

En ex-Rhône-Alpes (environ 361 M€), le CPER est construit sur une parfaite égalité de contribution entre l'État (121,4 M€), la Région (119,6 M€) et les autres collectivités (119,8 M€, dont 98,2 M€ pour les métropoles et 21,6 M€ pour les départements).

En ex-Auvergne, le CPER représente 50 M€ pour le volet ESRI hors mobilisation des fonds Feder.

CPER 2015-2020 / Réalisations

Sur les 30 projets de recherche, le taux d'exécution de l'État est de 108,4%.

Pour le Conseil régional, 74% des crédits étaient engagés pour l'Auvergne, et 100% des crédits engagés pour Rhône-Alpes (chiffres à fin 2019).

Quelques exemples de réalisations sur le volet RECHERCHE

- **Sysprod** (Lyon) : outils de passage à l'échelle pour les plateformes de catalyse - Axel'One

- **Neurocampus** (Lyon) : 2^{ème} tranche du bâtiment réunissant les forces de recherche en neurosciences

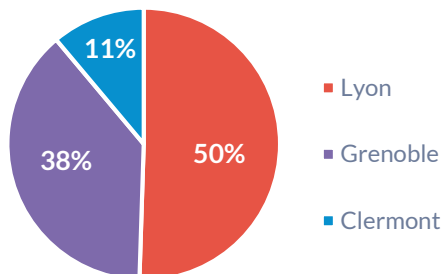
- **MinatechLab** (Grenoble) : plateforme de recherche intégrative en nanosciences

- **E-Time** (Annecy) : plateforme de caractérisation et de développement de produits mécatroniques

- **Transpolis** (Ain) : première ville laboratoire sur la mobilité urbaine durable

- **Symbiose** (Clermont) : Interaction entre changement global, biodiversité et fonctionnement des systèmes environnementaux

CPER 2015-2020 : Montant du volet ESRI par académie (412M€)



NB : compléments au volet ESRI via le CPER territorial (10M€)

Pour les 70 projets enseignement supérieur, le taux de réalisation pour l'État est de 93%, 90% et 92% respectivement à Clermont, Grenoble et Lyon, contre 88% à l'échelle nationale. Les soldes non financés sont le plus souvent basculés sur le prochain CPER.

Au niveau du Conseil régional, 100% des crédits étaient engagés pour l'Auvergne et 60% des crédits engagés pour Rhône-Alpes (chiffres à fin 2019). Les retards s'expliquent par la mise en œuvre en parallèle du Plan Campus.

Les opérations immobilières financées auront permis de poursuivre la restructuration des campus, d'engager le virage des nouvelles pédagogies, de développer les collaborations entre les chercheurs et les entreprises et de faire croître l'offre de logements étudiants.

Quelques exemples de réalisations sur le volet ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- **Projet Eco-Campus** sur le site Cézeaux à Clermont-Ferrand

- **Les I, E et D Factory** sur l'académie de Lyon

- **Les Smart Campus** à Saint-Martin d'Hères.



Une région à la pointe, des besoins très importants

La comparaison des budgets CPER ESRI entre régions place Auvergne-Rhône-Alpes en 11^{ème} position (sur 12) pour le volet enseignement supérieur au regard du nombre d'étudiants, et 11^{ème} (sur 11) pour le volet recherche au regard des indicateurs de recherche et développement.

Il est indispensable que la région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de financements à la hauteur de son attractivité.

Enseignement supérieur

- Indicateur macro :
Dotation Etat+Région /
Nombre d'étudiants
- Moyenne nationale (hors Ile-de-France) : 790€/étudiant
(valeurs entre 420 et 1 200)
- Auvergne Rhône-Alpes :
610€/étudiant ;
11^{ème} sur 12
(hors Outre-mer et Corse)

Recherche

- Indicateur macro :
Dotation État + Région / DRRD
- Moyenne nationale (hors IDF) :
0,023
(valeurs entre 0,014 et 0,043)
- Auvergne-Rhône-Alpes :
0,014 ;
11^{ème} sur 11
(hors Outre-mer, Corse, et IDF car pas de volet recherche)

Source : DRRT
Auvergne-Rhône-Alpes

CPER 2021-2027 / Préparation

Principes :

- Une approche conjointe État-Région
- Un renforcement de la politique de site et des structurations en cours
- Le respect des choix politiques et stratégiques des opérateurs autonomes de l'ESRI

Un premier recensement des projets a été réalisé de juin à octobre 2019, sur la base d'échanges avec les sites universitaires et une remontée de projets par le canal des regroupements (COMUE ou équivalent) : **les demandes sont estimées à environ 800 M€, soit un ratio de 1.6 par rapport à l'enveloppe prévisible pour l'ESRI en Auvergne-Rhône-Alpes.**

La phase d'analyse et d'échanges a débuté au 1^{er} semestre 2020 :

- Au niveau technique : audition conjointe État-Collectivités des porteurs de projet
- Au niveau politique : échange avec les opérateurs
- Association du public via les services et les centres de culture scientifique
- Les arbitrages seront partagés avec les communautés universitaires

Objectif : signature du CPER vers novembre 2020

CPER 2021-2027 / Remontée des besoins

Enseignement supérieur

- Académie de Clermont-Ferrand : 7 opérations pour 65 M€ demandés au titre du CPER
- Académie de Lyon : 34 opérations pour 321 M€
- Académie de Grenoble : 23 opérations pour 174 M€

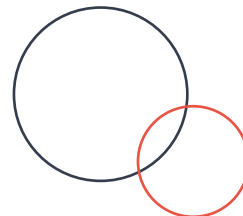
Soit 64 projets pour une demande de 560 M€.

Recherche

- Clermont : 5 projets pour 28,7 M€ demandés au titre du CPER
- Lyon : 12 projets pour 64,5 M€
- Grenoble : 12 projets pour 51,3 M€
- USMB : 4 projets pour 16,1 M€
- Projets régionaux : 2 pour 43 M€ (dont datacenter)
- TGIR : 3 projets pour 20 M€

Soit 38 projets pour 224 M€.

Les organismes de recherche ont aussi des opérations immobilières (INRA, INRIA, CNRS, CEA) pour 76 M€.



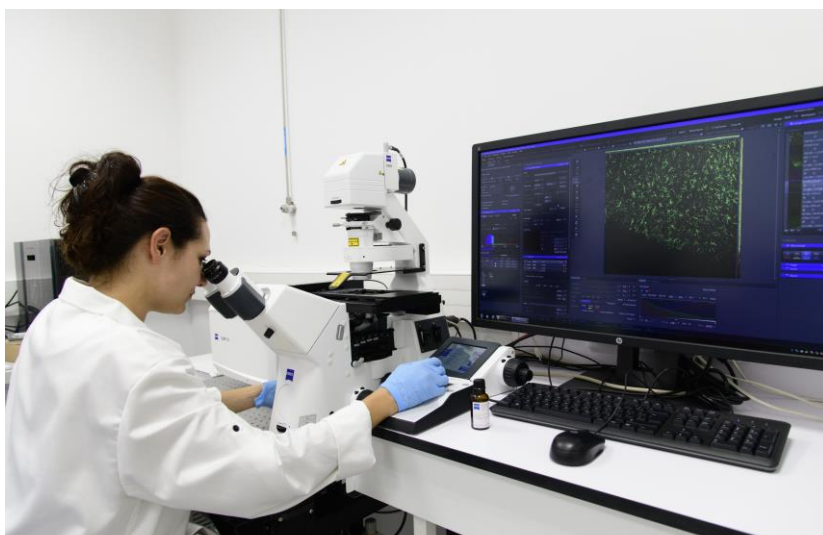
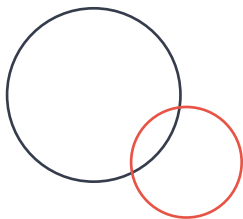
Innovation

Une demande globale de 6,3 M€ :

- Soutien aux plateformes technologiques labellisées
- Soutien à l'innovation en sciences humaines et sociales
- Soutien au déploiement du dispositif CIFRE dans les départements ruraux

Ce nouveau CPER est signé pour sept ans, soit une durée d'une année supplémentaire par rapport au précédent. Un travail important de remontée des besoins et de tri des projets a déjà été réalisé en Auvergne-Rhône-Alpes : les nouveaux projets inscrits au CPER ont été sélectionnés en fonction de leur maturité et de leur cohérence stratégique.

Les auditions communes État/région des porteurs de projets ont pour objectif d'approfondir l'analyse des dossiers. Les arbitrages interviennent par la suite, avec la possibilité de trouver des synergies entre projets sur un même site universitaire. Une analyse technique des risques, portant notamment sur les enjeux fonciers, est également prévue. Pour la Région, la cohérence avec le SRESRI est recherchée en particulier sur le continuum formation-recherche-innovation-entreprises, et sur l'équilibre géographique et le soutien aux sites de proximité. Une articulation avec le prochain PO FEDER sur l'ensemble de la Région est également nécessaire.







CPER 2021-2027 : attentes des acteurs

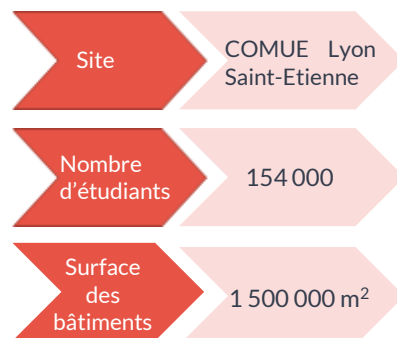
Pour nourrir sa réflexion, le CESER a auditionné les principaux acteurs engagés dans l'élaboration du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du CPER : sites universitaires et collectivités territoriales.

Les attentes des sites universitaires

Le CESER a adressé cinq questions aux principaux sites universitaires de la région concernant :

- le processus d'identification et de sélection des projets
- le poids du CPER dans les financements du site
- les enjeux territoriaux du CPER
- la collaboration entre sites au niveau régional
- les attentes et priorités pour les prochains CPER

► Université de Lyon



Dans l'académie de Lyon, la coordination du CPER 2015-2020 volet ESRI a été confiée par les financeurs à l'Université de Lyon, pour l'ensemble des sites, soit 207 M€ (immobilier 167 M€ - recherche 40 M€). Le bilan d'avancement est globalement satisfaisant, toutes les opérations sont engagées au niveau financier sauf les projets RMN et Data Center. L'opération ESPE est engagée à 2,3%. Ces trois opérations avec fortes contraintes dépendent d'autres dispositions nationales : appels à projets...

3 Objectifs Stratégiques

OS 1. Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires

18 opérations, dont 4 opérations avec une dimension immobilière ou aménagement

- CIRI
- PROVADEMSE
- NEUROCAMPUS
- TRANSPOLIS (avec 2 sous-opérations)

Montant global des opérations : 106 M€

Montant global Base de Financement CPER : 60 M€

Soit 29% de l'enveloppe CPER de l'Académie de Lyon

Financement CPER engagé à 93% soit 56 M€

OS 2. Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels

7 opérations CPER

- Vie étudiante : 4 opérations dont construction de logements étudiants
- Université en réseau : 3 opérations
- Fabrique de l'innovation (3 sites)
- Data center

Montant global des opérations : 205,09 M€

Montant global Base de Financement CPER : 51 M€

Soit 24,6% de l'enveloppe CPER de l'Académie de Lyon

Financement CPER engagé à 53% soit 27 M€

OS 3. Soutenir une politique de site dynamique et cohérente

12 opérations, dont

- 4 opérations sur les campus ligériens
- 2 opérations sur le campus Lyon Santé Est
- 1 opération sur le campus Porte des Alpes
- 2 opérations sur le campus Lyon Tech-la Doua
- 3 autres sites (ESPE, CEUBA et VETAGRO)

Montant global des opérations : 190,45 M€

Montant global Base de Financement CPER : 96 M€

Soit 46,5% de l'enveloppe CPER de l'Académie de Lyon

Financements CPER engagés à 76,80% soit 74 M€

Au total, 156,44 M€ ont été engagés par les financeurs sur 2015-2019 soit 75,4% de la Base de Financement CPER : ce taux d'engagement est en cohérence avec le calendrier initial.

La désignation d'un opérateur centralisateur (COMUE) et le développement du service d'ingénierie immobilière ont permis un engagement (75,4%) et une réalisation plus efficaces.

Les projets les moins avancés sont des projets moins bien portés, avec une ingénierie plus complexe (technique et politique). Pour le CROUS, les difficultés sont liées à des enjeux immobiliers (recours juridiques, disponibilité du foncier...).

L'utilisation des fonds non engagés au terme du CPER 2015-2020 (24,6%) vont être utilisés pour des fins d'opérations. Quelques opérations ne seront pas du tout engagées (soit environ 15 M€). Ces opérations sont transférées dans le nouveau CPER, mais pas leurs financements. Il est nécessaire de présenter des projets matures au CPER pour éviter que les crédits ne soient perdus.

La stratégie immobilière est au service d'un projet de campus, elle est définie dans des documents stratégiques (Schéma de développement universitaire du Grand Lyon, Plan Campus...). Un équilibre a été recherché dans la répartition géographique des projets.



Neuro Campus - Lyon

Poids du CPER dans les financements dont bénéficie le site Lyon/St-Etienne

Montant total des opérations inscrites au CPER 2015-2020 : 501M€

- Financements État et Collectivités dans le cadre du CPER : 207 M€
- Financements hors cadre CPER : 294 M€

Volet Immobilier

Montant d'investissement immobilier CPER 2015-2020 : 452 M€

- 176 M€ de financement État collectivités au titre du CPER 2015-2020
- 139 M€ de financement Crous via Emprunt ou fonds propres sur les opérations de logements étudiants

Autres investissements immobiliers :
Plan campus 462 M€ (dont 397 M€ de l'État)

Le CPER est un levier de financement important à l'échelle du site, en particulier pour le volet immobilier : la construction de la « fabrique de l'innovation » sur le site de La Doua a par exemple bénéficié d'un financement CPER de 11 millions d'euros sur un total de 20 millions.

C'est également un exercice de concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour identifier les priorités au service du projet académique et scientifique du site, avec des engagements partagés de l'Etat, de la Région et des collectivités territoriales, en cohérence avec les démarches structurantes à l'échelle du site (« Lyon Cité Campus », appels à projet PIA 3 : EquipEx, LabEx, et Schéma de Développement Universitaire des Métropoles de Lyon et Saint-Etienne)

Le CPER permet de maintenir la compétitivité du site, par l'aménagement et le développement des campus, et par l'investissement dans de grands équipements structurants.

Perspectives pour le CPER 2021-2027 :

La priorité est donnée à la structuration du site dans le cadre de l'IDEX et de la construction de l'université cible en cohérence avec les priorités nationales.

● 5 thématiques ●

1 Transition énergétique

- Rénovation et réhabilitation du parc immobilier pour diminuer la consommation énergétique et pour assurer la mise en accessibilité et en sécurité des campus
- Poursuite de l'élan initié par le plan campus et le CPER actuel

2 Rénovation des sites de santé

- Poursuite des travaux engagés dans le précédent CPER sur le campus Lyon Santé Est (site Rockefeller et Laennec)

3 Transition numérique

- Développement des implantations importantes souvent multi-programmatiques à même de renforcer des polarités d'enseignement, de recherche et de lien avec le monde économique

4 Vie étudiante et vie de campus

- Affirmation de l'importance d'une offre de

qualité pour le logement et la restauration ainsi que pour les infrastructures sportives

5 Innovation et développement économique

- Volonté de contribuer fortement à la stratégie de développement du territoire

Sur le volet immobilier :

- Prise en compte de la SPSI des établissements, avec la volonté de poursuivre les actions engagées dans le cadre du CPER actuel
- Prise en compte de la démographie étudiante et anticipation de l'évolution des effectifs en tenant compte de la situation spécifique de chaque établissement à cet égard
- Prise en compte de l'importance en volume des patrimoines de chacun

La volonté est de mettre en cohérence le nombre d'opérations proposées avec l'enveloppe globale pressentie, en scindant certaines opérations en tranches fonctionnelles si besoin :

- 21 établissements ont remis des fiches dont 12 établissements sous tutelle du MESRI
- 61 opérations déposées
- 41 sont fléchées dans les SPSI
- Montant total : 634 M€ dont 514 M€ en base de financement CPER
- Les projets MESRI ont été priorités : 16 en priorité 1 pour un montant de 195 M€ en base de financement CPER et 5 en priorité 2 pour un montant de 55 M€ Bdf CPER



entre opérations (mutualisation d'équipements et de ressources entre établissements)

- 17 opérations ont été prioritaires pour une demande de financement de 77 M€ : 10 classées en priorité 1 (demande : 60 M€) ; 7 en priorité 2 (demande : 17 M€)
- 1 opération mutualisée à l'échelle de la Région AURA fait l'objet d'une instruction particulière : CINAuRA

De plus, la mise en place d'une participation citoyenne sur le volet recherche-innovation est inscrite dans le mandat du Premier Ministre du 05/09/2019 au Préfet de région : des modalités de participation des habitants à l'élaboration des futurs CPER, distinctes de la procédure réglementaire de consultation du public, sont en cours d'élaboration, en partenariat avec les services en charge de la culture scientifique, technique et industrielle.

- 30 opérations sont en lien avec la transition environnementale et la rénovation énergétique dont 6 fléchées dans le PEEC 2030
- 10 opérations concernent du logement étudiant
- 2 opérations sont des opérations de Recherche portées par des organismes comprenant un volet immobilier important

stratégie du site : nature et intensité du lien avec l'un des programmes IDEX ; intérêt lié à une thématique émergente du site ; réponse aux enjeux sociétaux actuels.

La nature des partenariats sera prise en considération : le caractère pluridisciplinaire et/ou multi-établissements du site ayant un impact structurant sera privilégié :

- Organisation de revues de projet pour prioriser les demandes
- 34 opérations ont été présentées pour un montant de 101 M€
- Le travail de priorisation a permis de rationaliser les demandes et d'aboutir à des rapprochements/fusions

Attentes

L'éligibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche aux fonds FEDER, en complément du CPER, reste une question à approfondir.

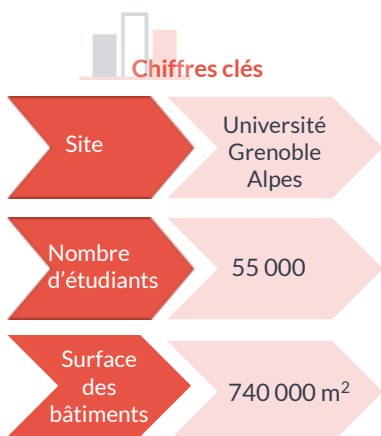
Le CPER pourrait soutenir les opérations de rénovation énergétique (en particulier fléchées PEEC 2030) via la constitution d'un fond d'amorçage (à hauteur de 30 à 50%) permettant l'accès à l'emprunt BEI/CDC.

Le rôle de la COMUE dans le pilotage général du CPER et son implication opérationnelle dans de nombreux projets sont essentiels pour porter et sécuriser la programmation et la réalisation des projets.

Sur le volet recherche

Les opérations de recherche devront obligatoirement associer le site à au moins un organisme de recherche et être ancrées dans la

► Université Grenoble-Alpes



En matière de patrimoine, l'UGA gère 228 bâtiments, soit 740 000 m² (hors bâtiments du CROUS), répartis sur 2 campus reliés par le tramway à Grenoble, et un autre campus à Valence.

► Le processus d'identification et de sélection des projets inscrits au CPER est le résultat d'une réflexion de long terme entamée avec l'Opération Campus. La gestion du patrimoine a été organisée à l'échelle du site avant la création de la COMUE. La priorité est aujourd'hui donnée à la rénovation énergétique des bâtiments.

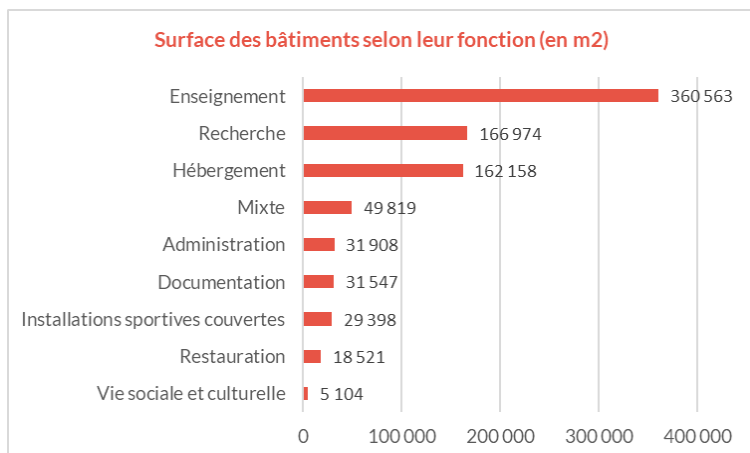
Sur l'académie de Grenoble, le dialogue des partenaires académiques sur les sujets du patrimoine commence à apparaître au moment du montage du dossier de l'Opération campus et devient structuré à partir de 2012-2013 et la mise en place de la COMUE Université Grenoble-Alpes.

Les deux derniers CPER ont été construits dans le cadre de cette démarche qui s'inscrivait pleinement dans la stratégie du site de Grenoble, avec la fusion de 3 Universités au 1^{er} janvier 2016 et la création de l'établissement expérimental au 1^{er} janvier 2020.

228 bâtiments (360 avec le CROUS)

740 000 m² (INP + UGA + IEP)
+ 260 000 m² avec le CROUS

Coût : 11 à 12 M€ TTC / an (2017)



Périmètre : Université Grenoble Alpes + Grenoble INP + IEP + CROUS + ENSAG

L'élaboration des SPSI 2016-2020 était une occasion supplémentaire pour harmoniser les politiques patrimoniales des établissements universitaires.

Cette collaboration de longue date a permis, par exemple, de mettre en place des « opérations croisées » quand les bâtiments libérés par un des opérateurs (Grenoble INP par exemple) devenaient disponibles après la livraison des nouveaux locaux construits dans le cadre de l'Opération Campus, afin d'être réhabilités et réaffectés à un autre opérateur (UGA).

La priorisation des projets au sein du site a suivi la même procédure que la priorisation des projets du précédents CPER et des derniers projets de l'Opération Campus ; elle s'inscrit dans la logique de ces deux grandes démarches qui déclinent la stratégie partagée du site de Grenoble.

Il y a deux lieux principaux de dialogue et de mise en place de la stratégie commune :

- le bureau du patrimoine immobilier du site qui regroupe des vice-présidents des établissements en charge du patrimoine, des directeurs de patrimoine des universités et du CROUS, des directeurs généraux de services des Universités et du CROUS, des représentants des organismes de recherche ainsi que les directeurs de l'Opération Campus et de la direction de l'aménagement du campus ;
- le conseil des membres élargis qui regroupe les chefs d'établissements et des représentants locaux des organismes de recherche.

Le rôle du bureau du patrimoine est de préparer des propositions qui sont définitivement arbitrées et classées par le conseil des membres élargis.

► **Le poids du CPER dans les financements du site a tendance à se réduire mais reste essentiel pour la réalisation de la stratégie immobilière du site.**

Hormis l'Opération Campus qui se termine, le CPER représente le seul financement extérieur pour l'investissement immobilier et l'essentiel pour les équipements de recherche.

La réduction du financement du CPER en cours par rapport au CPER précédent a fortement impacté le fonctionnement de l'université. A titre d'exemple pour l'UGA « version 2016 », le CPER apporte annuellement à peu près 10 M€ par an tandis que les travaux du Gros Entretien Renouvellement (GER) pris sur le budget propre de l'Université s'approchent de 5 M€, ce qui représente un effort énorme pour l'établissement. En comparaison, la dotation de l'Université à la recherche est de l'ordre 7 M€ par an.

De ce point de vue, le CPER est une source d'investissement très importante pour la réalisation de la stratégie immobilière. Généralement, le CPER accompagne les grosses opérations structurantes de l'université.

► **Au niveau territorial, le CPER contribue à la transformation du site, mais son échelle de temps est plus courte que celle de la stratégie immobilière du site.**

Le CPER, avec d'autres projets majeurs (IDEX, Opération Campus) est un des éléments qui contribuent à mettre en place la stratégie commune du site et participe à sa transformation.

Il ne représente pas un outil de planification en lui-même. Sa durée est plus courte que la durée de la stratégie immobilière grenobloise qui vise à regrouper des forces sur les grands campus universitaires (Campus Ouest, Campus Est, deux Campus à Valence) pour favoriser

l'interdisciplinarité et l'interaction avec d'autres partenaires du site, dont les organismes. Ces campus restent parfaitement intégrés dans le tissu urbain et bénéficient, en particulier à Grenoble, d'un réseau de transport remarquable.

Le CPER peut également représenter un élément de cohérence territoriale avec d'autres partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'accompagnement de projets stratégiques en lien avec le développement de filières économiques (par exemple MedTech).

► **Un projet commun avec l'Université de Savoie Mont-Blanc**

Le projet commun de l'UGA avec l'Université Savoie-Mont-Blanc et le rectorat de l'Académie vise à transférer les antennes de l'INSPE de Bonneville et de Chambéry sur le Campus universitaire d'Annecy-le-Vieux. Ce projet vise à mieux intégrer l'INSPE au sein du monde universitaire, à l'instar de celui de Grenoble et de celui de Valence, en sachant que l'intégration administrative au sein de l'université a été faite il y a plus de 12 ans.

Ce repositionnement des antennes de l'INSPE permet également une meilleure couverture de l'Académie de Grenoble, avec un site central à Grenoble et deux antennes à environ 100 kms, à Valence et Annecy-le-Vieux.

Il faut également mentionner une opération hors de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui est très importante pour l'UGA : le renforcement du site du col de Lautaret, avec son jardin botanique et son laboratoire de recherche. La croissance de l'activité de recherche, de formation et de l'activité vers un large public est fortement limitée aujourd'hui par les capacités d'accueil sur place. L'opération vise à acquérir l'ancien bâtiment dit l'Auberge de Napoléon, de le réhabiliter et de le transformer en lieu d'hébergement pour pouvoir organiser des événements scientifiques et favoriser le développement touristique. Le projet est construit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales du département des Hautes-Alpes et le Parc national des Écrins.



Campus Saint-Martin-d'Hères

► **Pour les prochains CPER, l'UGA souhaite bénéficier de davantage de souplesse pour faire face au blocage juridique de certains projets.**

Le taux d'exécution du CPER a été impacté par le blocage de certaines opérations. Cependant, aucune opération n'a été abandonnée.

Certaines opérations dépassent le cadre d'un seul CPER, avec un budget global qui a tendance à diminuer : il est nécessaire de gagner en flexibilité pour faciliter la réalisation des opérations les plus complexes.

Les priorités de l'université pour les prochains CPER inscrites dans le SPSI sont :

- L'adaptation à la transition climatique
- La recherche, l'enseignement supérieur et la santé
- L'équilibre et la solidarité des territoires

Elles sont en parfait accord avec les priorités de l'État et des collectivités.

Cependant, la gestion des financements du CPER pourrait gagner en souplesse. Des projets peuvent subir des retards inattendus dus aux événements externes au monde universitaire (modification du PLUI, par exemple) qui impactent et surtout retardent des opérations et réduisent la consommation des crédits. Ceci sera d'autant plus important que le centre de gravité des futures opérations se déplace de plus en plus vers les opérations de réhabilitation des bâtiments déjà existants plutôt que des constructions neuves. A minima, il faudrait envisager une revoyure du CPER, surtout s'il s'allonge, pour mieux consommer les crédits.

Un autre problème est la réduction des crédits alloués aux universités d'un CPER à l'autre, ce qui impacte fortement la capacité à mettre en place des opérations immobilières et freine le développement de l'Université.

La sobriété énergétique est la priorité majeure : elle vise à réduire la consommation d'énergie par la réhabilitation et l'optimisation des surfaces. Des pré-études permettant de pré-qualifier les bouquets de travaux ont conduit à une priorisation de mise en œuvre et des cibles de réduction de consommation atteignables. Ce programme place l'efficacité énergétique comme levier de la rationalisation du patrimoine avec un objectif de maîtrise et de réduction des coûts d'exploitation. Quels que soient les axes thématiques, chaque opération contribuera à l'objectif de réduction des consommations et de réduction de l'impact GES du parc immobilier.

Les autres priorités sont :

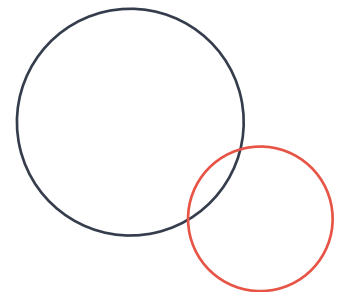
- L'urgence de mise en sécurité : quelques bâtiments, en plus de problèmes de consommation d'énergie ont des problèmes de sécurité, d'accessibilité, parfois de vétusté ; leur traitement doit être fait le plus rapidement possible avant que les coûts des opérations explosent
 - L'optimisation et la réduction à terme des surfaces
 - La possibilité de réaliser l'opération rapidement, de préférence dès le début du CPER
- Une stratégie dans le déroulement de l'opération et le lien éventuel avec les opérations en cours

- Une couverture « homogène » des différentes implantations universitaires : il faut éviter une concentration géographique des opérations et veiller à couvrir les différents secteurs disciplinaires, thématiques et d'activités (recherche, formation, administration, vie étudiante). Au-delà du problème d'« équité » de traitement, c'est également un important sujet opérationnel.

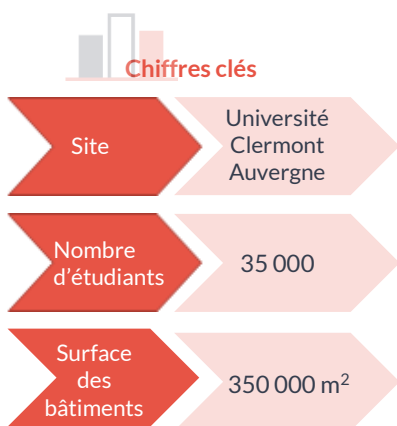
Attentes

Les projets retenus dans le prochain CPER sont uniquement des projets structurants pour le site (opérations à plus de 5 millions d'euros).

Le niveau d'ambition de la Métropole dans le prochain CPER sera essentiel pour définir une enveloppe globale de celui-ci à la hauteur des enjeux du site. L'Université Grenoble-Alpes fait état du besoin d'un schéma de développement universitaire à l'échelle du territoire métropolitain.



Université Clermont Auvergne



Le volet immobilier du CPER 2015-2020 représente 50,5 M € dont :

- 10,25 M € part État
- 13,55 M € part Région
- 4,2 M € de part FEDER
- 1,45 M € de part Métropole

Pour l'UCA, le volet immobilier du CPER a représenté un financement de 29 millions d'euros sur 6 ans. En comparaison, sur la même période : 37M d'€ de financement pour la dévolution du patrimoine immobilier, et 6M d'€ de financements sur opérations ponctuelles.

L'inscription d'opérations au CPER a permis de débloquer certains projets, de finaliser le tour de table financier. Les opérations les plus importantes concernent l'éco-campus des Cézeaux (26.7 millions d'euros) et la rénovation des résidences étudiantes (21.42 millions d'euros).

Le volet recherche représente 29.684 M €, dont :

- 5,892 M € part État
- 17,092 M € part Région
- 4,5 M € part EPST
- 0,45 M € de part Métropole
- 1,75 M € part CHU

Il est organisé autour de 4 défis de recherche thématiques (EPICURE, SYMBIOSE, MMASYF, ATTRIUM) et 1 défi transversal (AUDACE).

Il permet un effet-levier avec des financements FEDER en complément (pour environ 10 M d'€), soit un total d'environ 40 M € mobilisés sur 6 ans.

Il s'agit d'un budget conséquent en comparaison des autres financements :

- Programmes Investissement d'Avenir : environ 11 M d'€ par an, dont 80% consacrés à la recherche
- Financements recherche dégagés sur la subvention pour charge de service public : 3,4 M d'€ par an

Tous les fonds inscrits au CPER 2015-2020 ont été engagés par l'UCA.

La préparation du CPER 2021-2027

Une remontée des besoins pilotée, entre juin et octobre 2019, par le Conseil des établissements associés du site (coordonné par l'UCA)

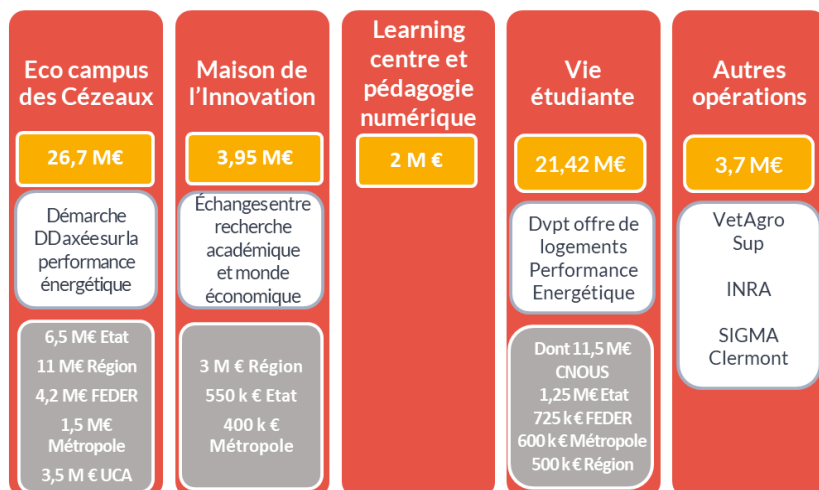
- sur le volet recherche : travail opérationnel conduit par le groupe CAP3S (commission Recherche de l'association), en relation avec les responsables des challenges scientifiques de l'I-SITE

→ élaboration de 5 programmes (dans le prolongement et en inflexion des 4 actuels défis du CPER), validée par le Conseil des établissements associés et par l'ensemble des établissements et organismes du site.

- sur le volet Immobilier : recensement des besoins auprès des 3 établissements concernés par le CPER (UCA, SIGMA Clermont, CROUS)

→ environ 100 M d'€ de demandes de financements, priorités en deux groupes par le Conseil des établissements associés.

Les enjeux financiers du CPER 2015-2020



À cette instruction collective s'ajoutent des discussions complémentaires impliquant le Président de l'UCA, en relation avec la Préfète de département, le Rectorat d'académie et le DRRT.

Les enjeux territoriaux du CPER 2021-2027

Le CPER recherche est construit de façon très intégrative à l'échelle du site et sert donc l'ensemble de la politique scientifique de site : pluralité des équipes et des établissements financés, mais une concentration des moyens sur la métropole clermontoise.

Le CPER immobilier reste très centré sur la métropole clermontoise (comme pour le CPER 2015-2020), ce qui correspond à la répartition des locaux dont les établissements d'enseignement supérieur sont affectataires, mais deux demandes concernent des sites non-clermontois :

- la rénovation de la station biologique de Besse-en-Chandesse (4 M €)
- la 2^{ème} tranche de la restructuration du campus de Montluçon (4 M €).

Les projets portés en partenariat avec les autres sites de la région sont peu nombreux :

- 1 programme de recherche dans le champ de l'environnement (AtmAURA)
- 1 programme d'équipement pour soutenir le développement d'un data center régional (CinAuRA)

Le CPER est un enjeu financier essentiel pour l'UCA : en l'absence d'Opération Campus, le CPER joue un rôle central en particulier dans le financement de la rénovation du patrimoine immobilier (coût total pour l'UCA : 200 M €) et un rôle important dans le financement des équipements de recherche (avec risque de pertes de financements FEDER).

Le CPER ne finance pas tous les investissements nécessaires (notamment en équipement pédagogique), ce qui suppose que les établissements disposent d'une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le fonctionnement des équipements.

Un double risque de concentration des investissements est à prendre en compte :

- sur des très gros équipements, sans avoir les ressources humaines suffisantes pour optimiser ces investissements
- sur le campus métropolitain du site Clermont Auvergne

Attentes

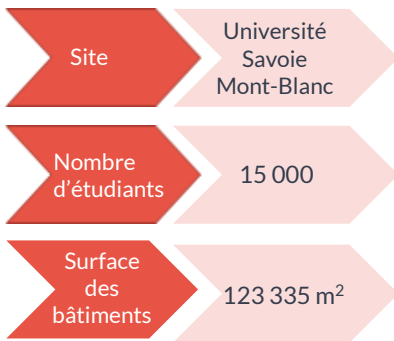
Une étape de revoiture pourrait être nécessaire compte tenu de la durée du nouveau CPER et de l'évolution rapide du contexte universitaire. La mise en place d'une liste complémentaire pour l'utilisation des fonds CPER non engagés pourrait également être pertinente.

Une meilleure articulation entre les différentes sources et programmes de financement est à rechercher : CPER, Programme Investissements d'Avenir, fonds régionaux (COMESup), Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche...



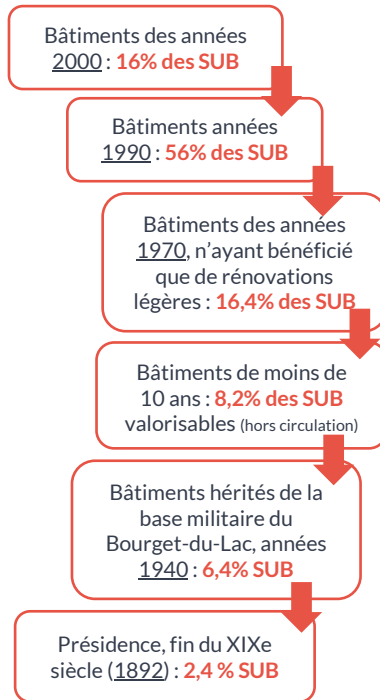
► Université de Savoie Mont-Blanc

Chiffres clés

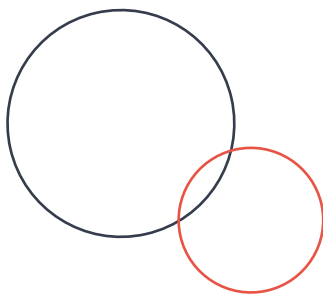
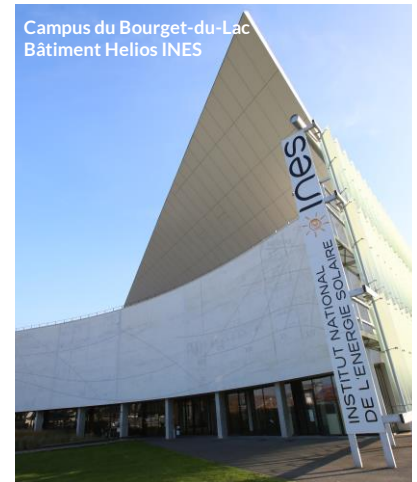


L'Université Savoie Mont-Blanc occupe une place singulière en Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité de la Suisse et de l'Italie. Elle s'inscrit dans un territoire qui connaît une croissance démographique et économique remarquable. C'est aussi un territoire favorable au tourisme et aux loisirs, avec une population au pouvoir d'achat relativement élevé. Au niveau scientifique, l'USMB bénéficie de la proximité des Très Grands Instruments de Recherche (TGIR) et Grands Instruments de Recherche (GIR) de Genève (CERN), Grenoble, Lyon, Turin, Lausanne...

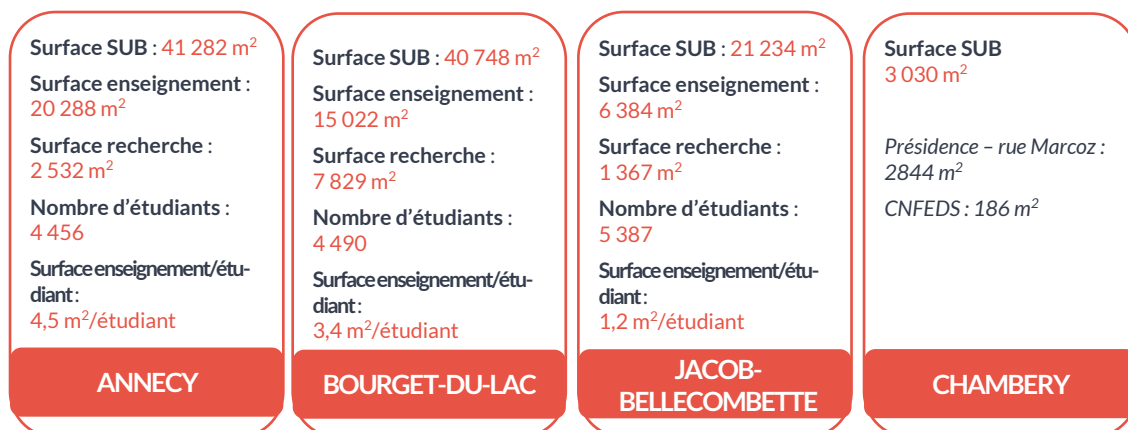
Le patrimoine immobilier de l'USMB est particulièrement hétérogène, il est le résultat d'une construction historique progressive :



(La SUB est la Surface Utile Brute)



Répartition des surfaces



Un faible financement par le CPER 2015-2020

Le CPER 2015-2020 a été négocié par la COMUE Grenoble-Apes, ce qui a laissé peu de place et de visibilité aux projets portés par l'USMB :

- Volets Équipements scientifiques : 3 M€ (Montagne 4,0/CEMBRO - ETIME)
- Volet Bâtimentaire : 17,5 M€
 - Centre de Conférence Marcoz (0,5 M€ Région - Étude et travaux)
 - Résidence universitaire Annecy-le-Vieux (1,2 M€ État)
 - Bâtiment de l'Action Publique et Internationale, Annecy-le-Vieux (12,9 M€ dont 30% État - 30% Région - 30% CD 74)
 - Complexe sportif, Annecy-le-Vieux (Budget CPER 11 M€ - 50% Agglo - 25% CG74 - 25% Région)

Compte tenu de besoins importants liés à la dynamique démographique du territoire, et de l'absence de Plan campus, les collectivités territoriales se sont engagées

dans un Programme Immobilier Prioritaire (PIP), comportant deux phases :

La phase 1 a été initiée en 2011 pour un montant de 21 M€, répartis entre l'USMB, le CROUS, le Rectorat, la Préfecture et le Conseil départemental de Savoie, et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

• Opérations finalisées •

LVE Jacob-Bellecombette (Maîtrise d'ouvrage USMB)

Réceptionné en décembre 2013 et mis en exploitation en avril 2014. En plus de cette construction, une

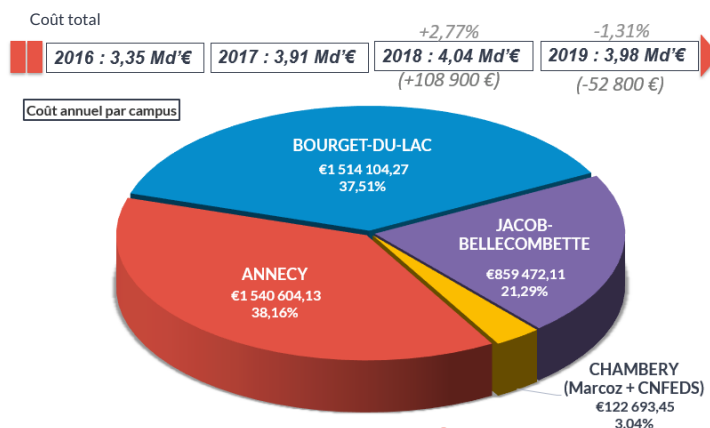
opération annexe d'aménagement paysager a été réalisée pour accompagner le projet.

Rénovation des logements CLOUS du Bourget-du-Lac (Maîtrise d'ouvrage CROUS)

Rénovation des logements menée en trois opérations, toutes livrées depuis sept. 2015.

Rénovation des logements CLOUS de Jacob-Bellecombette (Maîtrise d'ouvrage CROUS)

Rénovation des logements de la résidence Nivollet - livrée en septembre 2019.



Coût moyen au m² : **47,96 €/m² SU principale**
(rappel du coût moyen 2017 : 47,80 €/m²)

Halle des sports de Jacob-Bellecombette (Maîtrise d'ouvrage USMB)

Phase chantier engagée en juillet 2016. Livraison de l'opération dans son intégralité en septembre 2018. Totalité de l'opération pour un budget global de 5 M€, inauguration en septembre 2019.

Démolition et construction d'un nouveau Polytech au Bourget-du-Lac (fait aussi l'objet du CPER - Maîtrise d'ouvrage USMB). Mise en service en juillet 2018.

4^e aile de l'IUT de Chambéry (Maîtrise d'ouvrage CD73)

Études entamées en octobre 2016. Livraison en juin 2020 - mise en service septembre 2020.

Des opérations connexes ont aussi été engagées dans le cadre des projets « Cœur de Campus » :

- Opération de création de la place centrale du campus complétée par une opération de création de cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite pour accès aux bâtiments de la partie supérieure du campus (travaux réalisés entre 2016 et 2020), Financement sur crédits MESRI pour actions de sécurité et d'accessibilité (600 000 €)
- Étude réalisée par la SCET : « Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement du site de Jacob-Bellecombette » (cofinancement Caisse des Dépôts)
- Étude complétée par le Projet RESPIRE pour des actions sur la biodiversité (ruches, nichoirs...) et l'efficacité énergétique (50 000 €/an)



La phase 2 du Programme Immobilier Prioritaire a débuté en 2017 avec des investissements de 15 M€, dont 8 M€ de la Région et 7 M€ des Départements de Savoie.

Cette phase a associé l'USMB, le CROUS, le Rectorat, les Préfectures et les Conseils départementaux de Savoie et de Haute-Savoie, et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Plusieurs opérations ont été programmées dans ce cadre :

Accueil de site, Annecy-le-Vieux (4 M€ dont 50% Région - 50% CD 74)

Maîtrise d'ouvrage USMB, études de programmation en cours de finalisation.

Rénovation de l'IUT d'Annecy et mise en conformité des bâtiments du site universitaire (7 M€ dont 50% Région - 50% CD 74)

Maîtrise d'ouvrage USMB ; Études de programmation et études techniques préalables en cours.

Certaines opérations du PIP phase 2 ont également bénéficié de financements du CPER 2015-2020 :

- 1^{ère} opération de rénovation sur le campus Jacob-Bellecombette (2,5 M€ Région + 1,5M€ PIP2 - Département 73 provenant du CPER14 - ESPE) - Maîtrise d'ouvrage USMB
- Création du bâtiment Centre de vie, Savoie Technolac - Maîtrise d'ouvrage Chambéry Grand Lac Économie

Le CPER 2021 - 2027

Les projets présentés pour le CPER s'inscrivent dans la stratégie de développement de l'USMB, qui a pour ambition de devenir une université de recherche et de professionnalisation de rang européen, en s'appuyant sur :

- des succès aux appels à projets structurants pour le site : Disrupt'campus (Piton, 2017), NCU (@spire, 2019), EUR (Solar academy, 2019), campus connecté (Faverges-Seythenex, 2020), université européenne (Unita, 2020)
- les coopérations transfrontalières : Interreg, chaires (CITEE, Mobilité, ...), Alliance Campus rhodanien...
- de fortes relations avec les entreprises : importance de la Formation continue et de l'alternance, Club des entreprises, Fondation
- une reconnaissance dans les classements (Observatoire des Sciences et Techniques, Shanghai...)

L'identification des besoins a été réalisée dans la phase amont lors de l'élaboration des projets, en lien avec les Vice-présidents concernés (Recherche, Formation, Relations Internationales, Valorisation, Patrimoine), le Président et son DGS.

Les projets CPER s'organisent en trois volets : Immobilier / Recherche / Immobilier-Recherche, sur la base de Schémas Directeur d'Aménagement de chacun des sites. Ces projets s'appuient sur un dialogue et une implication régulière des usagers, des responsables de composantes et des directeurs de laboratoires. Une connexion avec l'utilisation de la CVEC et le projet RESPIRE (campus durable) a également été recherchée. Les collectivités territoriales ont été associées à cette phase d'identification : Région, Départements, et plus récemment les agglomérations.

Le cadrage s'est appuyé sur une volonté de mise en commun des locaux et des matériels : mutualisation de locaux, de plateformes scientifiques et de la valorisation.

Ces échanges ont abouti à la définition des priorités suivantes pour le volet « bâtimentaire » :

- Fort enjeu de rénovation des bâtiments les plus anciens en particulier le patrimoine construit au début des années 1990, peu performants thermiquement et fonctionnellement à adapter.
- Forte demande en Haute-Savoie pour répondre à la croissance démographique et économique du territoire, qui induit de forts besoins en enseignement supérieur, recherche et valorisation (Club des entreprises et Fondation).
- Structuration de plateformes scientifiques mutualisées pour l'enseignement et la recherche sur le campus du Bourget-du-Lac.
- Affirmation de la position de la Présidence de l'Université à Chambéry et de la présence d'un campus à forte attractivité à Jacob-Bellecombette.
- Besoin de rénovation importante concernant le site de Jacob-Bellecombette, validé par le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement, soutenu par les partenaires financiers (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Grand Chambéry).

Pour le volet « Recherche », les projets proposés s'inscrivent dans la Stratégie de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Savoie Mont Blanc, en cohérence avec les DOMEX de la Région, en particulier : Bâtiment et travaux publics, Numérique, Santé, Agriculture/Agroalimentaire/Forêt, Énergie et Sport/Montagne/Tourisme.

Ils sont également en phase avec les axes stratégiques de la recherche et de l'innovation France Europe 2020.

Les volets « Recherche » et « Immobilier Recherche » répondent à la stratégie de développement scientifique concertée entre l'USMB et les organismes de recherche en Savoie Mont-Blanc :

- Université Savoie Mont-Blanc (soutien CNRS, CEA, CEREMA) :
 - Développement d'un Centre de service instrumental (CSI) en appui à la recherche
 - 3 plateformes de formation et de recherche en lien avec un volet CPER recherche : CEMBRO2 (Environnement), Helios-tim (Energie Solaire), Pul-Setavie (Santé)
 - plateforme numérique OMNISCIENT : mesocentre MUST (CINAuRA), sans volet immobilier
- Centre National de Recherche Scientifique : Institut IN2P3 (soutien USMB). Amélioration et extension du Laboratoire Souterrain de Modane : projet LSM UP et construction d'un foyer d'accueil pour chercheurs au LAPP
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (soutien USMB) : LACS, Laboratoire d'accueil Formation Continue et Services

Attentes

Pour l'Université Savoie Mont-Blanc, le CPER est un outil de modernisation, au service d'une stratégie de compétitivité et de développement des sites en cohérence avec ses alliances stratégiques internationales, nationales et régionales. La rénovation du patrimoine de l'USMB est essentielle pour lui permettre de répondre à la pression démographique et aux attentes du territoire et retenir les néo-bacheliers et éviter une surconcentration vers les grands pôles universitaires. Le développement des sites universitaires de l'USMB peut favoriser un équilibre régional inter-sites.

Les collectivités territoriales, traditionnellement impliquées dans le développement de l'enseignement supérieur, doivent s'accorder sur une vision partagée pour soutenir l'USMB : c'est un enjeu dont pourrait par exemple s'emparer le pôle métropolitain qui réunit Annecy et Chambéry.

Il s'agit également de conforter la place de l'USMB au centre d'un réseau universitaire transfrontalier particulièrement dynamique, constitué d'établissements suisses et italiens.

Cette modernisation des campus doit s'accompagner de moyens humains permettant d'assurer le pilotage des opérations en amont et en aval des projets : montage des dossiers, suivi de performance... C'est une nécessité pour accompagner la dévolution envisagée du patrimoine, notamment celui du CROUS, et accélérer la réalisation des opérations engagées.

Les attentes des collectivités territoriales

En mars 2020, la commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation » du CESER a auditionné trois métropoles parmi les collectivités territoriales agissant en matière d'ESRI.

Dans un contexte pré-électoral, doublé de la crise épidémique, les auditions n'ont pu être développées davantage. Les analyses s'appuient sur l'expérience acquise jusqu'à mars 2020.

► La Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon dispose d'un statut spécifique qui lui permet d'exercer également les compétences du Conseil départemental sur son territoire : elle a pour ambition de jouer un rôle moteur dans le CPER. Les thématiques prioritaires du CPER sont en lien avec ses compétences et les dynamiques du territoire : numérique, sciences du vivant, intelligence artificielle, environnement...

Le CPER 2015-2020 représente 146 M€ d'investissements sur le territoire pour l'ESRI, dont 43 M€ apportés par la Métropole (soit 21% du montant total du volet ESRI) :

- Enseignement supérieur : 17,46 M€
- Vie étudiante : 6.5 M€
- Recherche : 11.7 M€
- Innovation : 7 M€

Le suivi des opérations est également positif, avec un travail partenarial et un taux de réalisation satisfaisants.

Pour le volet innovation, les délais ont été tenus, avec une bonne coordination entre financeurs. Quelques difficultés ont été rencontrées sur le cadre juridique (plafonnement des subventions...).

Pour le volet enseignement supérieur et recherche, 13 opérations ont été engagées ou terminées sur 16 opérations programmées, grâce à une bonne préparation des opérations entre les financeurs et l'Université de Lyon. Seules les opérations réalisables dans le temps du CPER ont été inscrites par les partenaires.

Le CPER a contribué à la structuration du site, avec un interlocuteur unique pour les négociations (COMUE), et une incitation à la mutualisation des projets à l'échelle du site. Le CPER est un outil qui permet de faire émerger des objectifs clairs et des habitudes de travail collectives. Un pilote légitime et identifié par les tutelles est nécessaire. Le CPER est un outil complémentaire et supplémentaire au service des collectivités : il permet d'apporter une vision régionale et donc de garantir une cohérence et un équilibre territorial au-delà du territoire de la Métropole. C'est un cadre d'intervention négocié, lisible et sécurisé pour la collectivité, dans « une logique de projets plutôt que de guichet », il permet de rationaliser les financements publics.

Le CPER a aussi contribué à une évolution du jeu d'acteurs : la COMUE est devenue un acteur essentiel dans la construction du CPER.

Une évaluation des financements croisés serait nécessaire, car c'est un système complexe. La maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations serait aussi à évaluer finement dans un contexte de montée en compétence des services patrimoine des établissements. À l'échelle du site, la coordination globale du CPER est satisfaisante, grâce à des instances dédiées, alors que le suivi de chaque opération est plus aléatoire.

Pour le CPER 2021-2027, la coordination des sources de financement, en particulier sur le volet recherche, devra faire l'objet d'une vigilance particulière :

certaines projets sont à la fois éligibles à un financement CPER et PIA, et le calendrier du PIA est en concurrence avec la préparation du CPER. Compte tenu de leur montant, certains équipements de recherche doivent rechercher des financements par le PIA, avec un résultat aléatoire alors qu'il s'agit de projets structurants pour le territoire.

Les porteurs de projets ont tendance à solliciter toutes les sources potentielles, dans une « logique de guichet ». Il semble néanmoins difficile de coordonner tous les financeurs.

Pour la Métropole de Lyon, le CPER constitue un cadre appréciable, mais il serait intéressant d'introduire davantage de souplesse dans la phase finale. Dans cette phase de transition vers le nouveau CPER, il pourrait par exemple être pertinent de prévoir un fonds d'amorçage pour le financement de crédits d'études, et de prévoir également une marge financière pour inscrire des opérations qui arriveraient à maturité en cours de CPER. Il s'agirait de créer une « phase tampon » entre les 2 CPER pour améliorer l'exécution de celui en cours et la préparation de celui à venir. Pour les opérations complexes, des études préalables sont souvent nécessaires pour réduire les risques et maturer les projets, avant de les inscrire dans le CPER. Cela rejoint l'idée d'une clause de revoyure à mi-parcours, mais qui n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre avec les porteurs de projets.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte de la recherche, une clause de revoyure semble indispensable pour adapter les équipements aux enjeux qui apparaissent en cours de CPER.

Le type de maîtrise d'ouvrage a un impact sur la réalisation des opérations : les difficultés peuvent être liées à une distance trop grande entre la Métropole et les établissements, ou lorsqu'une

opération est trop dépendante du portage politique d'un projet académique (exemple de l'INSPE).

La vision régionale et l'équilibre territorial dans la métropole, entre sites mais aussi entre établissements sont des sujets essentiels : dans cet objectif, un travail partenarial est engagé entre la Région et la Métropole pour la sélection des projets. Un partenariat plus étroit serait intéressant avec le site de St Etienne, notamment pour anticiper la hausse du nombre d'étudiants. La préparation du nouveau Schéma de Développement Universitaire est en cours, avec une plus grande attention portée aux établissements privés.

Cela pose également des questions de gouvernance pour associer l'ensemble des établissements à la concertation, en maintenant le principe d'un interlocuteur unique (COMUE).

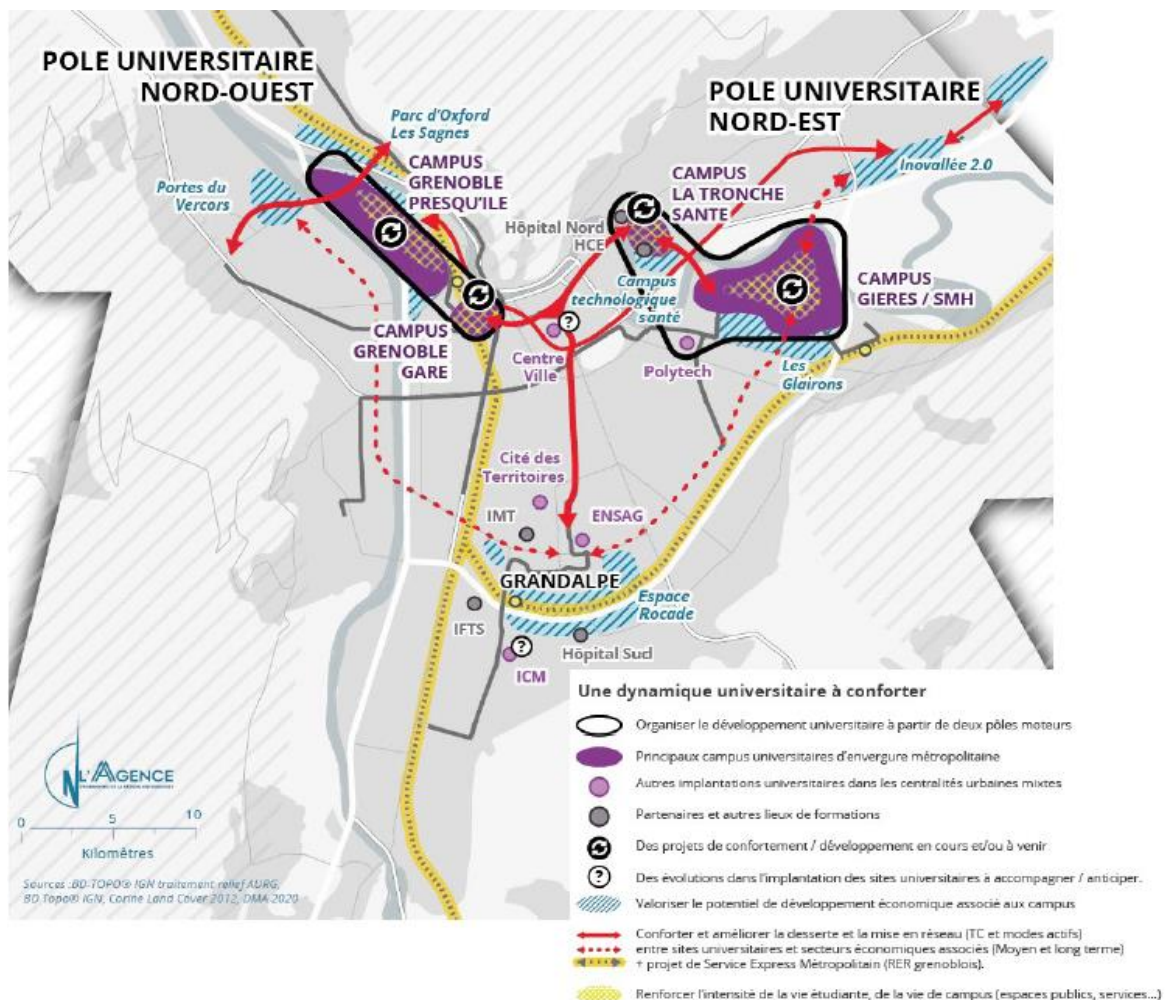
► Grenoble Alpes Métropole

Le dynamisme économique, culturel, associatif et l'attractivité économique de la Métropole grenobloise sont fortement liés à l'importance, à la vitalité et à la notoriété du monde universitaire grenoblois. La compétence ESRI est exercée avec la Ville de Grenoble dans le cadre du

développement économique depuis 1999, et de façon exclusive par la Métropole depuis 2015.

D'importants projets de structuration du développement économique sont en cours de réflexion ou de réalisation autour des implantations universitaires (Sud Grenoblois, Porte du Vercors, Inovalée...). Au total, ce sont plus de 195 M€ qui ont été mobilisés par le bloc local sur les infrastructures ESRI depuis 2000.

Le site universitaire et scientifique grenoblois



CPER 2015-2020 - Métropole Grenoble Alpes

Projet	Montant total en M€	Etat	Région Auvergne Rhône-Alpes	Grenoble-Alpes Métropole	Département Isère
Vie étudiante	10,85	4,25	2,6	4	0
Immobilier recherche	38,00	8,00	20,00	10	0
Enseignement supérieur	35,05	17,05	2,0	10	6,00
Coups partis	5,08	2,80	1,96	0,32	0
Equipements scientifiques	17,40	7,60	6,80	3,00	0
Montant total	106,38	39,7	33,36	27,32	6

Les dernières contractualisations en matière ESR portent sur l'Opération Campus (40 M€ mobilisés par la Métropole depuis 2011), et sur le CPER 2015-2020 (27.32 M€ pour la Métropole). L'effort porte en particulier sur la vie étudiante et sur la réhabilitation des bâtiments universitaires. Certaines opérations ont connu des retards importants, liés à des travaux de mise en sécurité par exemple, ou à un défaut d'ingénierie lié aux évolutions institutionnelles des universités : les services de l'université n'ont pas été en capacité d'accompagner tous les projets simultanément, dans un contexte juridique complexe (urbanisme...).

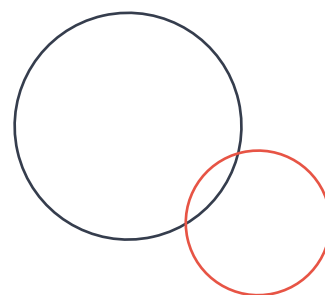
C'est aussi un enjeu de visibilité pour la Métropole, qui souhaite que son intervention soit mieux identifiée dans les milieux universitaires. Les enjeux politiques et d'équilibre territorial poussent en effet la Métropole à multiplier ses interventions : la concentration de son intervention sur une seule opération emblématique pourrait lui permettre de gagner en visibilité. C'est par exemple l'objectif avec le projet « CRESI ».

Pour le CPER 2021-2027, l'objectif est de poursuivre l'engagement financier de la Métropole, avec un soutien particulier aux implantations universitaires situées à proximité des zones à potentiel de développement économique (Sud grenoblois en particulier).

S'agissant des modalités d'association et de négociation du CPER, il est nécessaire d'améliorer le dialogue entre partenaires dans la phase préparatoire du CPER, ce qui permettra également d'améliorer le suivi financier et le rythme de décaissement des opérations engagées et d'éviter ainsi un décalage trop important entre engagement et paiement qui conduit à un « embouteillage » en fin de programme.

L'université doit jouer son rôle dans l'aménagement urbain de la ville, en particulier dans des zones en développement. La Métropole souhaite davantage mobiliser les équipes de recherche sur toutes les problématiques qu'elle traite dans le cadre de ses compétences.

Il est essentiel d'aller vers une plus grande intégration et responsabilisation des métropoles dans l'élaboration du CPER.



► Métropole de Clermont-Ferrand

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont une nouvelle compétence pour la métropole de Clermont-Ferrand, dont la création est récente.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, trois projets principaux ont été accompagnés : EcoCampus, Maison de l'innovation et Learning Center, pour un montant de 2,4 M€. Le projet de Maison de l'Innovation a pris du retard en raison des évolutions institutionnelles, à la suite du rapprochement Auvergne / Rhône-Alpes notamment.

À titre de comparaison, les financements issus de l'appel à projets ISITE (programme investissements d'avenir) représentent 2,9 M€ sur 4 ans.

Jusqu'à 2005, les CPER ont permis à Clermont-Ferrand de financer sa mise à niveau en termes d'équipements de recherche, et de rattraper son retard en matière d'investissements immobiliers.

À partir de 2005, les CPER ont davantage été orientés sur le soutien à des projets de recherche, à la coopération entre laboratoires. Cette dynamique a été le terreau de la collaboration entre établissements à l'origine du projet ISITE.

Le CPER 2021-2027 doit permettre de soutenir cette dynamique collaborative au niveau du site, et ne doit donc pas se concentrer uniquement sur des investissements immobiliers.

Compte tenu de la sélectivité des appels à projets PIA, le CPER constitue un enjeu financier important pour le site. Des possibilités de financement des ressources humaines doivent être maintenues.

Les inquiétudes de la Métropole portent en particulier sur :

- La possibilité de financer des crédits de fonctionnement,
- L'utilisation des fonds FEDER pour financer l'ESR,
- La règle de cofinancement équilibré entre les partenaires, qui porterait l'effort des collectivités locales à 24 M€, ce qui constitue un « gap » trop important pour la Métropole.

L'enjeu de ce CPER est de maintenir la qualité du partenariat local en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, y compris des spécificités de ce territoire dans sa grande région.

Pour la Métropole, il reste très important de vérifier que les critères retenus pour le CPER sont adaptés à la taille du site clermontois. C'est un sujet qui suscite de vives inquiétudes dans la communauté universitaire.

Pour un site comme Clermont-Ferrand, le CPER est majeur et structurant : une dynamique de coopération doit absolument être préservée entre l'État, la Région et les collectivités, jusqu'à la phase d'exécution des projets.

La suggestion d'un financement global des dépenses de recherche est à explorer pour permettre le financement de ressources humaines accompagnant le fonctionnement des équipements de recherche financés.



Pôle Mutualisé d'Enseignement (PME)
Campus des Cézeaux de Clermont-Ferrand

Les attentes exprimées par les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



- ▶ **Le suivi et l'évaluation du CPER doivent être renforcés** : le CESER doit pouvoir suivre les bilans annuels d'exécution. De même, un bilan évaluatif global est indispensable avant de négocier un nouveau CPER.
- ▶ **Le CPER est un outil structurant, dans lequel les métropoles sont désormais un acteur important**. Les métropoles et les collectivités doivent être pleinement mobilisées au stade de la préparation du CPER, au même titre que les sites universitaires, étant donné le lien étroit qui existe désormais entre le développement des campus, le développement économique et le développement urbain.
- ▶ **Une différenciation des critères est nécessaire dans un cadre stratégique régional** : les besoins sont différents selon les sites, il faut réussir à combiner politiques de site, visions métropolitaines, voire départementales, et régionale. Une approche différenciée entre sites semble nécessaire, notamment pour les sites de plus petite dimension et les antennes universitaires.
- ▶ **Les enjeux de vie étudiante** doivent être davantage traités, en lien avec les métropoles, compte tenu de leurs compétences en matière d'urbanisme, de logement, de solidarités et de transports.
- ▶ **Une meilleure coordination des outils de financement (CPER, PIA, FEDER...)** et des schémas régionaux de type SRI-SI et SRESRI, qui pourraient être des outils de discussion et de coordination au niveau régional. En l'absence de fonds FEDER pour financer l'ESRI d'Auvergne, la question de la péréquation régionale sera cruciale.
- ▶ **L'animation d'un débat académique à l'échelle régionale**, en particulier pour la gestion des flux post-bac et des niveaux licence est désormais indispensable. Elle est nécessaire pour préparer les ambitions immobilières correspondant au développement régional de l'ESRI.
- ▶ **La conduite des opérations nécessite des compétences au sein des établissements, en amont et en aval** : le développement des services d'ingénierie opérationnelle et technique, à l'échelle de chaque site universitaire, au sein des universités comme des métropoles doit être soutenu.
- ▶ **Un suivi régulier et une possibilité de revoyure** sont essentiels pour un nouveau CPER de 7 ans : des instances de gouvernance adaptées doivent être mises en place pour intégrer de nouveaux enjeux, de nouvelles problématiques en cours de CPER. En matière de recherche, l'idée d'une clause de revoyure et d'un financement ne se limitant pas strictement aux dépenses d'investissements fait consensus.



Recommandations, points de vigilance et préconisations du CESER

- ▶ Soutenir davantage l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre à une double responsabilité sociétale et territoriale
- ▶ Développer les interactions entre le monde académique et les territoires
- ▶ Investir et innover pour répondre aux besoins des étudiants
- ▶ Réaliser un bilan évaluatif continu pour une efficacité renforcée



Recommandations, points de vigilance et préconisations du CESER

Les recommandations présentées ci-après constituent les principaux critères qui permettront au CESER de se prononcer sur le CPER finalisé, pour lequel il sera saisi pour avis fin 2020/début 2021, conformément à la lettre de cadrage du Premier Ministre.

Axe 1

Soutenir davantage l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre à une double responsabilité sociétale et territoriale

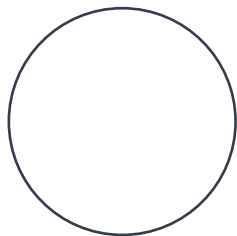
En matière de formation, la région Auvergne-Rhône-Alpes doit répondre à la forte dynamique démographique de sa population étudiante : il s'agit non seulement d'accueillir dans l'enseignement supérieur les néo-bacheliers issus de la région qui, pour une large majorité, poursuivent leurs études supérieures dans la région, mais aussi d'accueillir des étudiants venus de toute la France et de l'étranger. **Cette attractivité régionale doit être soutenue par des investissements importants dans le domaine des équipements de formation et de vie étudiante, en procédant à une mise à niveau des bâtiments universitaires dans tous les sites de la région.** Il est en particulier nécessaire d'intégrer les enjeux de performance énergétique, d'adaptation à de nouveaux usages pédagogiques, et d'évolutions de la vie étudiante.

En matière de recherche, les établissements d'ESRI doivent apporter leur contribution aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui traversent la société. Ces priorités sont définies dans les principaux schémas stratégiques régionaux : réindustrialisation, développement durable, numérique, filière hydrogène... Ils constituent également les principaux axes du plan régional de relance adopté en juillet 2020.

La crise sanitaire renforce encore davantage les attentes de la société pour sa recherche, en particulier dans une région comme Auvergne-Rhône-Alpes qui dispose d'un important potentiel scientifique dans le domaine de la santé et du biomédical. La recherche fondamentale doit en particulier faire l'objet d'investissements importants pour permettre aux laboratoires d'apporter des réponses rapides aux enjeux sanitaires qui préoccupent les citoyens.

Pour répondre à cette double responsabilité sociétale et territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, **une mobilisation budgétaire exceptionnelle du CPER 2021-2027 est nécessaire pour accompagner les universités et les organismes de recherche.**

Alors que les besoins identifiés en matière de rénovation et de construction sont considérables, et que les attentes sociétales apparaissent croissantes, la baisse annoncée de l'enveloppe consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le CPER 2021-2027 doit être réexaminée à l'aune de la crise sanitaire qui vient de profondément bouleverser la société française.



Axe 2

Développer les interactions entre le monde académique et les territoires

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un maillage territorial de son enseignement supérieur et de sa recherche particulièrement développé, et dont l'intérêt est unanimement reconnu, parce qu'il permet d'une part de faciliter l'accès aux études supérieures pour tous les jeunes de la région, et d'autre part, parce qu'il soutient le développement socio-économique des territoires.

La force de ce maillage territorial réside dans sa capacité d'adaptation aux spécificités de chaque territoire qui accueille une implantation universitaire, qu'il s'agisse de formations courtes de type BTS, ou plus longues jusqu'au niveau master dans certains cas. La consolidation de ce réseau d'implantations, riche de sa diversité, doit s'appuyer sur des outils d'intervention adaptés à l'hétérogénéité des sites.

Si le CPER constitue bien le cadre d'une stratégie régionale partagée par l'État, la Région et les autres collectivités, sur la base de priorités et principes d'actions définis à l'échelon régional, sa mise en œuvre opérationnelle doit se décliner à travers des outils, des critères d'évaluation et des règles budgétaires adaptées aux réalités locales. Une trop forte homogénéisation à l'échelle régionale des dispositifs d'intervention pratiqués dans les grands sites universitaires pourrait affaiblir la qualité du maillage universitaire régional, qui contribue à une meilleure équité d'accès à l'enseignement supérieur.

Cet enjeu territorial interroge également la place des collectivités locales qui sont co-signataires du CPER. Les métropoles sont aujourd'hui des acteurs essentiels du développement économique, de l'urbanisme et de l'attractivité des territoires. Leur implication dans le champ de l'enseignement supérieur est hétérogène, parfois ancienne ou plus récente. Elles sont aujourd'hui un des principaux financeurs du CPER ESRI, puisque la somme de leur participation est comparable à celle de l'État et de la Région.

Il convient donc de leur accorder toute leur place dans la préparation et le pilotage du CPER, afin de les responsabiliser et de les mobiliser pleinement dans l'exercice de cette compétence, dont l'engagement budgétaire dépend essentiellement du volontarisme politique de leur exécutif.

Les arbitrages financiers des collectivités locales en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doivent être davantage valorisés et gagner en visibilité pour assurer leur pérennité.

Le CPER doit aussi permettre d'organiser une réflexion sur les pratiques universitaires à l'échelle inter-sites, en identifiant les difficultés et les opportunités dans chaque site, les collaborations et mutualisations possibles, et les complémentarités stratégiques à l'échelle régionale. **Le CPER pourrait ainsi constituer le cadre du dialogue régional inter-sites, essentiel à la mise en place d'une vision concertée du développement de l'ESRI en Auvergne-Rhône-Alpes.**



Axe 3

Investir et innover pour répondre aux besoins des étudiants

Il s'agirait de mettre concrètement en œuvre la proposition du CESER appelant à la mise en place d'une véritable politique régionale pour l'étudiant, dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des parcours étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes et de garantir des conditions de vie et de réussite à tous les jeunes de la région.

La contribution « *Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes : de l'accès à l'enseignement supérieur jusqu'à l'emploi, quels parcours de réussite et de professionnalisation pour les étudiants de notre région ?* », adoptée en octobre 2019, souligne le dynamisme des établissements de notre région en matière d'accompagnement des parcours étudiants. Ces nombreuses initiatives restent cependant insuffisamment identifiées pour l'étudiant et sa famille, et trop peu lisibles et coordonnées à l'échelle régionale.

Les constats du CESER montrent une double nécessité pour répondre au besoin d'assurer l'équité territoriale en donnant à tout étudiant sa chance de réussir :

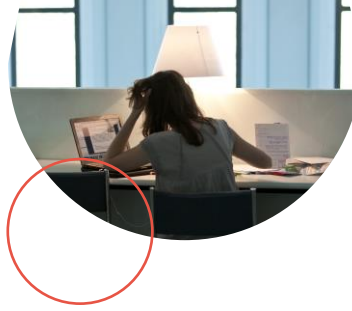
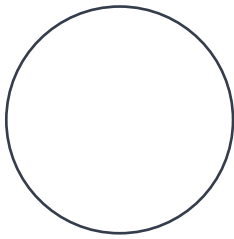
- formaliser à l'échelle des décideurs académiques, territoriaux et économiques, un cercle permanent de réflexion, de prospective, et de coordination des projets en matière d'accompagnement et de réussite étudiante,
- déployer des services d'accompagnement de l'étudiant harmonisés et coordonnés, accessibles en tout espace universitaire de la région.

La proposition de création et de déploiement d'un Centre régional des compétences et des métiers, impulsé par la Région en partenariat avec les acteurs académiques, les établissements et les collectivités locales pourrait apporter une réponse à ces enjeux.

L'existence de ce Centre régional des compétences et des métiers ne nécessiterait pas d'imaginer d'espaces nouveaux dans les sites universitaires. Il pourrait assurer la coordination de l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes par une mise en réseau des pôles universitaires et des services existants, une structuration coordonnée des décideurs, et la création de services lorsqu'ils n'existent pas.

La crise sanitaire renforce l'intérêt d'une action volontariste permettant de répondre aux besoins des étudiants en matière d'accompagnement des parcours, mais aussi de droits, de prévention et d'accès aux soins dans l'ensemble des sites universitaires de la région.

Cette politique régionale en faveur de l'étudiant pourrait également concerner le logement, les mobilités, les solidarités, l'accès à la culture...



Axe 4

Réaliser un bilan évaluatif continu pour une efficacité renforcée

Le CPER constitue l'une des principales sources de financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, avec un rôle particulièrement structurant sur les volets immobilier et équipements de recherche.

L'État intervient également à travers d'autres dispositifs d'appels à projets, notamment le Programme Investissements d'Avenir (PIA), dont la 4^{ème} vague est annoncée. Ces financements constituent pour les établissements une ressource complémentaire stratégique, permettant notamment de financer des projets de recherche ou d'innovation pédagogique.

Pour sa part, la Région Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur sur la base d'objectifs partagés, sous la forme d'une contractualisation pluriannuelle : les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour l'Enseignement Supérieur (COMESUP).

Le suivi et le bilan évaluatif du CPER doivent tenir compte de la diversité de ces sources de financements : une présentation consolidée serait utile pour mieux appréhender leur nécessaire complémentarité et renforcer ainsi leur convergence stratégique.

La multiplication des modes de financement, par appel à projets ou par contractualisation, et des financeurs, qu'ils soient nationaux ou régionaux, nécessite de disposer d'une vision globale de ces interventions, afin d'en améliorer le débat préparatoire et l'efficacité.

Il s'agit également de veiller à la cohérence du CPER avec les stratégies publiques de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en région, à travers les schémas ou stratégies définies aux niveaux national et territorial. La multiplication des documents à vocation stratégique peut interroger sur la

cohérence des politiques publiques mises en œuvre dans le champ de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en région : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente (SRI-SI), mais aussi Schéma Régional d'Aménagement et de Développement et d'Équilibre des Territoires (SRADDET) pour les enjeux territoriaux...

L'allongement de la durée prévue pour le nouveau CPER, et le contexte sanitaire inédit dans lequel il sera signé renforcent l'intérêt d'une clause de revoyure permettant d'évaluer l'avancée des projets, de valider leur faisabilité dans les délais programmés, et de prendre en compte l'émergence de nouvelles priorités. Un outil de suivi régulier et continu du CPER, à l'échelle régionale et académique, doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'un état précis de l'avancement des opérations, afin d'identifier les ajustements nécessaires.

Un bilan évaluatif est également essentiel pour mesurer l'impact des investissements réalisés sur le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires, et sa capacité à répondre concrètement aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Sur la base d'une mise en perspective des précédents CPER et d'une vision territoriale exhaustive des sites universitaires de la région, ce bilan évaluatif doit être l'opportunité d'une réflexion prospective sur les besoins de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans notre région. Il constituerait le cadre d'un dialogue renforcé entre la Région et les principales collectivités locales impliquées, afin d'identifier et de répondre aux besoins territoriaux, dans une logique régionale.



Conclusion

Cette contribution du CESER a pour objectif d'identifier les axes prioritaires portés par les représentants de la société civile organisée d'Auvergne-Rhône-Alpes pour l'élaboration du CPER Enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027.

L'accompagnement financier des établissements dans leur capacité à répondre à de fortes attentes sociétales, le développement des interactions entre acteurs académiques et territoriaux, l'amélioration de la condition étudiante et la mise en place d'une démarche évaluative et prospective sont les quatre priorités retenues par le CESER : elles seront le cadre de son avis sur le document finalisé qui lui sera soumis fin 2020/début 2021.

L'existence désormais annoncée d'un Plan de Relance gouvernemental vient conforter les analyses du CESER, et renforce la nécessité d'organiser une meilleure complémentarité entre les diverses sources de financement de l'ESRI. Il s'agirait de veiller à une articulation efficiente entre CPER et Plan de relance afin de soutenir un niveau d'investissement disposant d'un effet levier maximisé.

Articuler au niveau régional les sources de financement actuellement initiées par l'État pour servir au mieux l'extraordinaire développement que sont appelés à connaître l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans notre région est un défi qu'il faut entreprendre.

Le suivi attentif de chaque projet, le débat permanent avec les territoires, l'accompagnement de la stratégie des sites universitaires nécessitent des moyens fonctionnels, organisationnels et financiers sur lesquels il reste essentiel de se pencher, dans le cadre de la coordination régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le contexte très spécifique de notre région, tout autant que son attractivité, justifient l'intérêt d'une clause de revoyure pour ajuster en cours de CPER la liste des projets retenus.

Bibliographie

ABOULKER Marie, COLNEL Aurore et JORDAN Julia - *Contrats de plan Etat-Région : histoire et perspectives*, Commissariat général à l'Égalité des Territoires, juillet 2017, 115 p. URL: https://cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-somme_cper_cget.pdf. Consulté le 16 septembre 2020.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - *Bilan d'exécution des contrats de plan Etat-Région au 31 décembre 2017*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2018, 13 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE - *Avis sur le contrat de plan Etat-Région Auvergne 2015-2020*, CESER Auvergne, janvier 2015.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE - *Avis sur le projet de protocole d'accord sur le futur contrat de plan Etat-Région 2015-2020*, CESER Auvergne, janvier 2015.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES - *Contrat de plan Rhône-Alpes 2015-2020*, CESER Rhône-Alpes, février 2015, 26 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES - *Priorités pour le contrat de plan 2014-2020*, CESER Rhône-Alpes, juin 2014, 38 p.

RAPIN Jean-François - *Les Régions, acteurs d'avenir de la recherche en France*, Sénat, Commission des Finances, septembre 2019, 58 p.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE - *Contrat de plan Etat-Région Auvergne 2015-2020*, Préfecture de la région Auvergne, avril 2015, 99 p.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES - *Contrat de plan entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes 2015-2020*, Préfecture de la région Rhône-Alpes, mai 2015, 107 p.



BIBLIOGRAPHIE

Glossaire

BdF : Base de Financement

BEI : Banque Européenne d'Investissement

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique

CEUBA : Centre d'Études Universitaires de Bourg et de l'Ain

CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

CHU : Centre Hospitalier et universitaire

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

CNFEDS : Centre National de Formation des Enseignants intervenant auprès des jeunes déficients sensoriels

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COMESUP : Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'Enseignement Supérieur

COMUE : Communauté d'Université et d'Établissements

CPER : Contrat de Plan État-région

CRESI : Centre de Recherche en Santé Intégrative

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DOMEX : Domaines d'Excellence

DRRD : Dépenses Régionales de Recherche et Développement

DRRT : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

EPST : Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique

ESPE : Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

EUR : Ecoles universitaires de recherche

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GER : Gros Entretien Renouvellement

INES : Institut National de l'Énergie Solaire

INRAe : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement

INRIA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique

INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

IUT : Institut Universitaire de Technologie



GLOSSAIRE



GLOSSAIRE

LPPR : Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

MESRI : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

NCU : Nouveaux Coursus à l'Université

PEEC : Programme d'Efficacité Énergétique des Campus

PIA : Programme Investissements d'Avenir

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PO FEDER : Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Régional

SCET : Services, Conseil, Expertises et Territoires

SPSI : Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement et d'Équilibre des Territoires

SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

SRI-SI : Stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente

SUB : Surface Utile Brute

TGIR : Très Grandes Infrastructures de Recherche

UCA : Université Clermont Auvergne

UDL : Université de Lyon

UGA : Université Grenoble Alpes

UniGE : Université de Genève

USMB : Université Savoie Mont Blanc



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Nathalie MEZUREUX**

Présidente de la Commission 6 " Enseignement supérieur, recherche et innovation »

► **Sandrine STOJANOVIC**

3^{ème} Vice-Présidente déléguée

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Collège 1*

- **BESSON-THURA Séverine** (CPME)
- **CHABBAL Jean** (Pôles compétitivité)
- **CLEMENT Florence** (Pôles compétitivité)
- **DESPRET Françoise** (U2P)
- **MOLLARD André** (CRMA)
- **POTELLE Jean-Charles** (UNITEX)

Collège 2*

- **BOLF Edith** (CFDT)
- **BOUVERET Lise** (CGT)
- **BOUVIER Bruno** (CGT)
- **DI MARCO Anna** (FSU)
- **GELDHOF Nathalie** (CGT)
- **GILBERT Madeleine** (CFE-CGE)
- **HAMELIN Catherine** (UNSA)

Collège 3 et 4*

- **BABOLAT Guy** (SCOP-SCIC)
- **BERNARD Mathias** (Université Clermont)
- **BOUABDALLAH Khaled** (Université Lyon)
- **CERNYS Rémy** (Fédération chasseurs)
- **DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah** (CARSAT)
- **DUMASY Lise** (Université Grenoble)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisis en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- **REYNIER Frédéric** (Fédération Française du bâtiment)
- **VERRAX Eric** (Promoteurs)
- **VILLARD Hélène** (CPME)

Collège 2*

- **LAMOTTE Bruno** (CFDT)
- **RAUFAST-BENBAKKAR Michelle** (CFDT)
- **ROUVEURE Gisèle** (FO)
- **TOURNEUX Stéphane** (CGT)

Collège 3 et 4*

- **FAUREAU Bernard** (Personnalité qualifiée)
- **GRATALOUP Sylvain** (UNPI)
- **GUIEAU Willy** (Personnalité qualifiée)
- **HABOUZIT Michel** (Personnalité qualifiée)
- **MASSAULT Christian** (ABF)
- **MEKKEDEN Nassim** (FAGE)
- **PELLA Dominique** (Conf. Recherche)
- **PROST Michel-Louis** (ADIRA)
- **ZAYET Zihar** (PEEP)

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BERNARD Mathias, Président, Université Clermont Auvergne

COUREAU Nicolas, Directeur du Pôle stratégie immobilière, développement et vie des campus, COMUE de Lyon

FIONI Gabriele, Recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Rectorat académique Auvergne-Rhône-Alpes

FOURNIOUX Christine, Directrice des Politiques contractuelles et de l'Alliance des Territoires, Clermont Auvergne Métropole

GRENIER Romain, Directeur des affaires immobilières, Rectorat de l'Académie de Lyon

ISABELLO Cyril, Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Grenoble Alpes Métropole

JOLION Jean-Michel, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie, Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

LAKHNECH Yassine, Président, Université Grenoble-Alpes

LUPIN Laurence, Responsable du service Université, Direction Innovation et Action Économique, Métropole de Lyon

MENEZO Christophe, Vice-président en charge du Patrimoine et de la Transition énergétique, Université Savoie Mont-Blanc

PICARD SQUIZZATO Virginie, Directrice de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Clermont Auvergne Métropole

PIDAL Anne-Cécile, Directrice Générale Adjointe, Université de Lyon

PROTASOV Konstantin, Vice-président en charge du patrimoine, du CPER et de l'Opération Campus, Université Grenoble-Alpes

THEROND Charles, Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

VARASCHIN Denis, Président, Université Savoie Mont-Blanc

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE JEAN CHABBAL, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission 6 du CESER AURA a souhaité travailler en amont de la finalisation du CPER Enseignement supérieur, recherche, innovation 2021-2027 (ESRI) en identifiant les priorités et les attentes de la société civile.

Initiative d'autant plus intéressante que les auditions ont montré que le processus de définition des projets CPER se fait principalement entre experts au service du projet académique et scientifique des établissements, avec une contrainte de respect d'équilibres délicats au sein des COMUE, en particulier pour celle de Lyon.

Pour le collège 1, les trois priorités du CPER-ESRI pour répondre aux besoins de renforcer les liens entre les Universités, la société et les entreprises sont :

1. Un processus d'élaboration qui doit mieux impliquer toutes les parties prenantes au niveau régional

Les acteurs étudiants, économiques, associatifs, culturels sont très peu impliqués dans le processus de définition des projets. L'articulation avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n'apparaît pas dans les objectifs présentés. Le CPER est souvent un complément sur le volet immobilier des différentes sources et programmes de financement européens, nationaux, régionaux, le plan d'investissement d'avenir, ... Les enjeux et les besoins territoriaux de la région sont ainsi dilués et il est très difficile d'identifier comment le CPER répond à ces derniers. Des projets structurants pour nos territoires peuvent ainsi ne pas être prioritaires dans un cadre national. Le collège 1 rappelle que la compétitivité globale de la région dépend notamment de la qualité et de l'intensité des relations entre le monde économique, les centres de recherche et l'enseignement supérieur.

2. Un outil d'aménagement du territoire qui doit dépasser le cadre universitaire

Le CPER ESRI est essentiellement un outil de financement des projets immobiliers structurants et des grands équipements de recherche des campus, il est donc essentiel pour la réalisation de la stratégie immobilière des sites. L'impact sur l'aménagement du territoire et les schémas d'urbanisme métropolitains est important : transport, logement, service, zone d'activités innovantes. Le lien avec les acteurs locaux du développement n'est pas suffisant. Il est donc essentiel d'aller vers une plus grande intégration et responsabilisation des métropoles et des principaux acteurs du développement économique dans l'élaboration du CPER ESRI.

La concentration des grands équipements de recherche au sein de Campus de recherche doit être poursuivie pour renforcer l'attractivité auprès des grands groupes dans un contexte de concurrence internationale pour l'implantation ou le maintien des centres de recherche privés. Les écosystèmes Grenoblois en recherche numérique et Lyonnais en recherche biomédicale sont des points forts à conforter.

Par contre la surconcentration des étudiants vers les grands pôles universitaires doit être

questionnée au regard de l'équilibre des territoires et de la qualité de la vie étudiante et conduire à une politique régionale d'investissement du CPER ESRI favorisant les équilibres géographiques et la proximité.

3. Une augmentation prioritaire des moyens pour répondre aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux

En matière d'enseignement la massification de l'enseignement supérieur et la diversification des profils des bacheliers créent une demande renforcée de professionnalisation et d'apprentissage d'un métier chez les étudiants, ceux-ci sont de plus en plus demandeurs de diplômes courts et concrets, en lien direct avec les besoins des entreprises locales. Le développement des entreprises requiert des compétences nouvelles pour les métiers du futur, la prise en compte des enjeux environnementaux et les nouvelles filières industrielles. Les formations hautement qualifiées doivent être adossées à une recherche d'excellence. Le soutien au déploiement du dispositif Cifre dans les départements ruraux va dans le bon sens.

Pour répondre à ces besoins essentiels les Universités doivent innover sur le terrain pédagogique, prendre plus largement en compte le numérique qui ouvre de nouveaux champs : le CPER ESRI doit cibler prioritairement l'accélération de ces initiatives qui préparent le futur.

En matière de recherche, comme le projet de contribution le souligne : « les établissements d'ESRI doivent apporter leur contribution aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui traversent la société ». Notamment l'innovation est un des facteurs clés pour la compétitivité et la pérennité des entreprises, la ré-industrialisation de notre région, la santé et la transition énergétique. Un effort plus important de R&D publique est nécessaire avec un meilleur transfert des résultats vers la société et les entreprises.

Les financements du CPER ESRI doivent accompagner en priorité les projets qui répondent à ces fortes demandes sociétales vis-à-vis de la recherche et renforcent le lien Université Société.

Les préconisations de la contribution reprennent en partie ces priorités, le collège 1 votera, sauf expression individuelle contraire, favorablement l'avis qui lui est proposé.

► INTERVENTION DE BRUNO BOUVIER, au nom de la CGT

La rencontre plénière de notre Assemblée le 8 septembre dernier a adopté la feuille de route du CESER Aura pour les 3 prochaines années.

Dans son intervention voici un mois la CGT insistait notamment sur 4 points :

- De nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux pour toute décision économique.
- Un État social adossé à une place renouvelée et renforcée des services publics.
- Une politique industrielle structurant de nouveau l'ensemble des territoires.
- Mettre le travail, sa finalité au centre de toutes les décisions stratégiques

Ces 4 exigences nécessitent de modifier en profondeur l'ensemble des politiques publiques, d'accorder une place nouvelle aux territoires dans leurs diversités, de permettre à l'ensemble des acteurs de participer à l'élaboration des choix stratégiques, de donner toute leur place à la démocratie sociale et citoyenne.

Avec le futur contrat de plan Etat - Région 2021 - 2027 nous sommes dans le vif du sujet.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le CPER 2021 - 2027 se construit dans une totale opacité. Il est donc tout à fait intéressant et pertinent que la commission 6 se soit emparée de ce sujet. C'était une proposition de notre organisation et on ne peut que regretter que ce dossier n'ait pas fait l'objet d'un travail d'autres commissions de notre CESER.

Le groupe CGT votera l'avis présenté aujourd'hui, nos remarques et préoccupations ayant été globalement prises en compte dans les préconisations proposées.

Nous souhaitons néanmoins mettre l'accent sur la question du logement et de la vie des étudiants.es. Les conditions de leur confinement dans les résidences universitaires ont mis en plein jour la précarité vécue. Les syndicats étudiants et diverses associations ont dû mettre en place des distributions alimentaires dans les campus. Il est temps de mettre les moyens pour permettre aux jeunes de suivre décentement et sereinement leurs études.

Enfin, nos rencontres avec les équipes CGT au sein des universités nous indiquent que salariés.es et étudiants.es n'ont pas été associés.es aux projets pour le CPER proposés par les sites universitaires.

J'insisterai donc dans mon intervention sur les conditions dans lesquelles se construit ce futur contrat de plan et l'absence manifeste de volonté de l'État et de la Région d'associer les différents acteurs à l'élaboration de ce CPER, ce qui doit interpellier notre Assemblée. À quoi servons-nous si nous ne sommes pas interrogés, consultés sur un plan structurant pour notre région, pour les 7 prochaines années ?

Cette opacité dans l'élaboration du prochain CPER touche également les métropoles et / ou autres collectivités territoriales ; métropoles qui financent le plus souvent pour un 1/3 les contrats de plan. Lors des auditions des métropoles par notre commission, le représentant de Grenoble-Alpes Métropole avait notamment déploré le fait que la métropole n'était pas vraiment associée aux choix stratégiques. Manifestement il n'y aura pas de changement de cette situation à la lecture de l'accord de partenariat du 28 septembre dernier signé par le 1er Ministre et le Président de l'Association des Régions de France.

Cet accord de partenariat fixe les priorités stratégiques à inscrire dans les futurs CPER. À aucun moment il n'est fait référence aux métropoles ou autres collectivités, à aucun moment il n'est fait référence aux CESER, aux organisations syndicales, au tissu associatif.

L'accord de partenariat indique enfin que dans chaque région les CPER feront l'objet d'un document stratégique et synthétique qui devra être adopté début d'année 2021.

Nous sommes donc confrontés à un vrai problème de démocratie. Les élections municipales ont eu lieu. Des majorités nouvelles apparaissent dans nombre de métropoles et celles-ci sont totalement ignorées dans la construction d'un plan stratégique. Le besoin de construire une économie plus écologique, plus territorialisée, de relocaliser des productions sont dans tous les discours or les organisations syndicales, les associations et ONG sont exclues de tout débat stratégique.

Notre Assemblée doit donc selon nous interpellier État / Région sur ces enjeux. Manifestement il n'est prévu qu'un avis du CESER lorsque les choix stratégiques seront arrêtés. En espérant que la Région ne décide pas tout simplement de se passer de l'avis du CESER tout comme elle le fait actuellement en ce qui concerne le nouveau schéma régional pour les formations santé et sociales sous prétexte de crise sanitaire. Ce n'est pas concevable. Les organisations syndicales régionales ont d'ailleurs interpellé le Préfet de Région pour déplorer l'absence de débat sur ce plan de relance et autres dispositifs publics et exiger une véritable démocratie sociale régionale.

Pour conclure, la CGT souhaite insister sur quelques enjeux clés et diverses propositions pour le prochain CPER et plus largement pour l'ensemble des plans et schémas stratégiques :

- 1^{er} enjeu : comme 89 % de la population française, nous revendiquons des critères de conditionnalité pour l'ensemble des aides publiques.
- 2^{ème} enjeu : dégager de nouveaux moyens pour le secteur de la santé, amplifier les formations pour les professionnels de santé et de l'action sociale sans oublier le besoin d'une politique de santé en direction des étudiants.es.
- 3^{ème} enjeu : affirmer des politiques publiques nationales pour répondre aux besoins de transport, d'énergie, de gestion de l'eau.
- 4^{ème} enjeu : notre organisation en région formule diverses propositions industrielles dans le

domaine de l'imagerie médicale, des véhicules industriels, du retour de la fabrication du paracétamol sur le site chimique de Roussillon en Isère Rhodanienne. L'absence d'espace pour débattre et se confronter sur les questions industrielles entre différents acteurs n'est plus admissible.

Le groupe CGT votera l'avis et souhaite vraiment que le CESER s'empare à bras le corps de la construction du prochain CPER et exige une participation effective à la définition des choix stratégiques.

► INTERVENTION DE DENISE MILBERGUE, au nom de Solidaires

Une fois de plus les délais impartis pour se positionner sur ce projet de contribution sont particulièrement courts. Comme beaucoup d'organisations et associations des différents collèges et compte tenu du nombre de nos conseillers, il nous est impossible de participer aux travaux et à la réflexion de toutes les commissions, nous découvrons donc le contenu des avis et contributions au dernier moment ce qui ne permet pas de pouvoir analyser véritablement l'avis ou la contribution proposés. C'est le cas pour la commission 6. En dépit de ces difficultés, nous avons néanmoins contacté en urgence nos syndicats de la recherche et de l'éducation, nous reprenons également les analyses et propositions formulées par Solidaires étudiants.


Nous ne nions pas l'importance des projets immobiliers, des projets de dotations budgétaires, des projets innovants et de leur financement, que ce soit en termes de bilan ou de perspectives. Nous n'avons pas non plus la prétention de contester l'accumulation des chiffres sans doute nécessaire pour une étude approfondie du sujet mais dans la retranscription, force est de constater que la présentation par trop technique ne permet pas au néophyte d'appréhender véritablement le sujet. Cette situation est quelque peu contradictoire avec la résolution de l'assemblée plénière de février 2019 de rendre lisible le travail du CESER auprès de l'ensemble des citoyens.

L'accumulation de ces chiffres, la tendance à pratiquer l'autosatisfaction (éco-campus qui a coûté 26M€, un learning-center et une maison de l'innovation) ne sauraient occulter les problèmes de fond dont les constats sont alarmants. Dans la vraie vie, l'université en Auvergne Rhône Alpes, c'est des amphis bondés, des salles dans lesquelles on ne peut même pas respecter les mesures COVID, car pas un centime n'a été débloqué. C'est une réduction des effectifs chez les enseignants (on fait comment pour dédoubler et avoir 50% d'effectifs ?) et les BIATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques). En ce qui concerne la recherche, rien n'est dit sur la part importante des partenariats et des investissements au profit des entreprises privées. Rien n'est dit non plus sur l'absence de financement des recherches fondamentales, indépendantes des entreprises.

Nous souhaitons revenir sur un événement dramatique qui s'est produit il y a près d'un an le vendredi 8 novembre 2019, un étudiant lyonnais, membre de notre fédération et de notre union syndicale, a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant par le feu devant un des bâtiments du Centre régional des œuvres universitaires et sociales (Crous) de Lyon. Avant de commettre cet acte tragique et irréparable, il avait laissé une lettre sur Facebook, où il expliquait sa détresse et évoquait les difficultés qui l'ont éreinté et poussé au pire.

Le problème n'est pas individuel, il est général et social. Selon les derniers rapports de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), 8% des étudiant-e-s ont pensé à se suicider dans l'année 2019, contre 3% des 15-30 ans dans la population générale. En cause, le manque de revenus, le mal-logement, la malnutrition, les carences de prise en charge en matière de santé physique et psychique... bref : la précarité ! À titre d'exemple, la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) a observé que 43% des étudiant-e-s renoncent aux soins, et que parmi elles et eux, 51% disent qu'ils et elles n'en ont pas les moyens financiers. La plupart des étudiant-e-s dépendent administrativement de leurs parents ce qui les empêche parfois d'avoir accès aux aides auxquelles ils et elles pourraient sans cela prétendre.

Pour subsister, une bonne partie des étudiants travaille en parallèle de leurs études (près de la moitié des étudiant-e-s, d'après les chiffres les plus récents de la DARES et de l'OVE), afin de



pouvoir survivre, se loger, se déplacer, payer les dépenses alimentaires, médicales, assurantielles, vestimentaires. A cela vient s'ajouter le problème de l'offre locative restreinte, facteur qui influence la réussite des étudiant-e-s, selon que la personne vive près ou loin de son lieu d'étude, ainsi que de son lieu de travail. La plupart tentent de trouver un contrat de travail salarié, d'autres se voient contraint-e-s de se déclarer en auto-entreprise, ou encore de travailler avec des entreprises qui profitent, sur leur dos, de l'ubérisation (et, par-là même déjà, une précarisation) du secteur de l'emploi. Pour les moins fortuné-e-s, se salarier 16 heures ou plus par semaine est une nécessité. Cela restreint, le temps consacré aux études et au temps libre, favorise l'échec ou les redoublements, allongeant par là même le temps d'étude (et donc, en un cercle vicieux, les besoins financiers), selon des enquêtes de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de l'OVE.

Face à ces problèmes, il existe beaucoup de solutions simples. Notre pays doit rendre l'enseignement supérieur plus égalitaire, plus juste, plus équitable, véritablement ouvert et accessible à tous-te-s.

Nous pensons que la contribution aurait dû intégrer la dimension humaine de la précarité étudiante, c'est pourquoi nous formulons un certain nombre de demandes qui pourraient permettre d'alimenter l'avis que le CESER devra rendre en 2020 2021.

En matière d'aides sociales : nous demandons la hausse immédiate des aides sociales destinées aux étudiant-e-s (bourses), ainsi que l'augmentation du nombre de ses bénéficiaires, pour que tous et toutes puissent étudier dans des conditions financières dignes ; l'ouverture des Régimes spéciaux étudiants aux étudiant-e-s boursier-e-s en tant que tel-le-s ; l'amorce de réflexions autour de l'accès tout au long de la vie à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle par la mise en place d'une sixième branche de la sécurité sociale consacrée à la formation et d'un salaire étudiant. Des engagements doivent être pris pour simplifier les démarches d'accès aux aides d'urgence.

En matière de logement, un plan de construction de logements sociaux et de cités universitaires doit être lancé afin de pouvoir accueillir à un prix décent les étudiant-e-s au plus près des lieux d'études, les résidences dégradées et insalubres doivent être réhabilitées.

En matière de santé et de transports, nous demandons le renforcement massif des services de santé (physique et psychique) universitaires en termes de moyens, de personnel et de publicisation afin de pouvoir accueillir dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions les étudiant-e-s qui en ont besoin, dans des délais raisonnables, voire en urgence ; nous demandons également la mise en place de la gratuité dans les transports en commun pour les étudiant-e-s, directement au niveau de l'État ou par subvention aux collectivités territoriales.

Nous savons pertinemment que ces demandes nécessitent un certain budget et des financements importants, mais nous savons aussi que les moyens existent. En effet, la suppression du Crédit impôt recherche (dont l'efficacité a été maintes fois critiquée) rapporterait 6 milliards d'euros chaque année au budget de l'enseignement supérieur et la recherche. De même, une fortune a été budgétée pour le « Service national universel » alors que cet argent pourrait permettre à tous et toutes d'accéder à l'enseignement supérieur.

Si cette intervention de Solidaires est décalée par rapport au contenu du projet de contribution proposé à cette assemblée, nous sommes convaincus qu'un contrat État Région sur l'enseignement supérieur et la recherche ne doit pas occulter la dimension humaine de ceux à qui est destiné cet enseignement ...à savoir les étudiants.

Nous ne voterons pas pour cette contribution.

► INTERVENTION DE SARAH DOGNIN DIT CRUISSAT, au nom du Collège 3 ET 4

Monsieur le Président, Cher(e)s collègues, l'avis du CESER sur la contribution de la commission 6 sur l'enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) du Contrat Plan État-Région, arrive à un moment particulièrement crucial. Les Régions, par l'intermédiaire de l'Association des Régions de France, et l'État viennent en effet de signer un accord de partenariat le 28 septembre dernier. Accord de partenariat qui inscrit très clairement le CPER et ses priorités stratégiques en articulation avec celles du plan de relance et en adoptant une approche territorialisée et différenciée de la relance. La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, éléments déterminants de cette stratégie se trouvent ainsi confortés et au cœur de la relance et du CPER.

Rappelons que le CPER constitue tous les 6 ans l'occasion pour l'État, ses établissements, la Région et les autres collectivités territoriales, la période où se décident les grands investissements en matière d'ESRI. En effet, les grands projets de construction et de rénovation des campus, les investissements dans les grands équipements scientifiques sont décidés collectivement à cette occasion. La contribution de la commission 6 souligne à juste titre les nombreuses réalisations concrètes à mettre à l'actif du CPER 2015-2020. Citons quelques exemples : la plateforme SYSPROD, outil majeur pour la recherche public-privé sur la catalyse ; MinatechLab, plateforme de recherche intégrative en nanosciences ; Symbiose, un projet sur la biodiversité et le fonctionnement des systèmes environnementaux ; la fabriques de l'innovation valorisant la créativité des étudiants et l'esprit d'innovation dans les universités... Toutes ces opérations auront permis de mettre à niveau des équipements scientifiques, de restructurer des campus en les mettant au standard de la rénovation énergétique et de la transition numérique, tout en soutenant par exemple l'entrepreneuriat étudiant et l'innovation dans les établissements.


Le rapport de la commission 6 souligne que dans le domaine de l'ESRI, le CPER 2015-2020 se caractérise par un taux de réalisation des projets prévus, remarquable et proche de 100 %. Ce qui caractérise à la fois la pertinence des choix retenus mais également la hauteur des besoins dans ce domaine. En l'espèce, la comparaison des budgets CPER ESRI entre régions place notre région en 11^{ème} position sur 12.

Le CPER 2020-2027 sera un CPER d'une durée de 7 ans au lieu de 6 habituellement. Il sera intéressant d'observer à cette occasion si les contributions de l'État et de la Région seront majorées d'une année. La préparation de CPER se réalise dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences notamment économiques. Le plan de relance de l'État et de la Région nécessite une articulation sur les objectifs stratégiques mais également une articulation temporelle. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'exercice est d'autant plus crucial que notre région se caractérise par des territoires contrastés (urbaine et rurale ; industrialisée et agricole ; ...).

La question du calendrier s'avère en effet importante. Tel qu'il est connu à ce jour, l'objectif est une signature d'un contrat cadre fin 2020, qui pourra être complété sur des opérations précises avant la fin 2021.

D'ores et déjà, le travail préparatoire engagé en 2019 a permis d'identifier les opérations susceptibles d'être finalement retenues. Le rapport de la commission 6 les identifie clairement par académie :

- Académie de Clermont : 7 opérations enseignement supérieur pour un montant de 65 M€ et 5 projets de recherche pour un montant de 28,7 M€
- Académie de Grenoble : 23 opérations enseignement supérieur pour un montant de 174 M€ et 12 projets de recherche pour un montant de 51,3 M€
- Académie de Lyon : 34 opérations enseignement supérieur pour un montant de 321 M€ et 12 projets de recherche pour 64 M€



A ces montants, il convient d'ajouter une particularité et une force de la Région qui abrite des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) pour un montant demandé de 20 M€ ainsi que 76 M€ au titre des projets immobiliers des organismes nationaux de recherche.

Un des aspects les plus intéressants du rapport est l'attention portée aux attentes des acteurs : sites universitaires et collectivités territoriales. La commission 6 a ainsi procédé à de nombreuses auditions.

Le site de Lyon-Saint-Etienne, donne la priorité à la structuration des acteurs dans le cadre de la labellisation IDEX et sa construction de nouvelle université. Les attentes sont tournées vers l'éligibilité des fonds FEDER en complémentarité avec le CPER, comme le font d'autres régions (dont l'Auvergne avant la fusion), la rénovation énergétique des bâtiments universitaires et le portage par la Comue des projets CPER.

Le site de Grenoble a volontairement retenu des projets pour leur portée structurante. Les urgences sont celle de la rénovation énergétique et de la mise en sécurité des bâtiments. Les attentes de contribution au CPER des collectivités sont également un enjeu pour les acteurs universitaires.

Le site de Clermont-Auvergne fait valoir que le temps long d'un CPER impose des étapes de revoyure notamment dans un contexte très évolutif. Les attentes sont également du côté de l'articulation et la complémentarité des différentes sources de financement (régionale, nationale ou européenne).

L'université Savoie-Mont-Blanc fait valoir des attentes essentiellement tournées vers la rénovation de son patrimoine immobilier pour lui permettre de répondre à la pression démographique. Il est également souhaité par l'université que les collectivités territoriales partagent leurs visions au service du développement de cette université.

Du côté des collectivités interrogées, la métropole de Lyon insiste sur la complexité des projets et des opérations qui nécessitent une étape de « revoyure » à mi-parcours pour évaluer les réalisations et sur le partenariat à renforcer avec la Région et à construire avec la métropole de Saint-Etienne. La métropole de Grenoble souhaite renforcer les implantations universitaires à proximité des zones économiques à fort potentiel de développement économique. Pour la métropole de Clermont-Ferrand, l'attente est celle d'un CPER équilibré où les critères ne défavorisent pas le site clermontois du fait de sa taille.

En synthèse, le rapport identifie 4 recommandations, que le collège 3 et 4 partage : l'affirmation d'un soutien plus fort à l'ESRI lui permettant de répondre à sa responsabilité sociale et sociétale ; le développement des interactions entre le monde académique et les territoires ; investir et innover pour répondre aux besoins des étudiants ; procéder à une évaluation continue pour une efficacité renforcée.

Au total cette contribution de la commission 6 arrive à point nommé. Au moment où les négociations entre l'État et la Région entrent dans leur phase décisive avec l'obligation de conclure rapidement.

Les sujets majeurs et les enjeux principaux sont bien pointés dans le rapport ainsi que les points de vigilance à observer. Parmi ceux-ci, le collège 3 et 4 souhaitent en souligner 2 plus particulièrement. Le premier concerne la façon dont va s'articuler le plan de relance avec le CPER. On peut prendre comme exemple, la question de la rénovation thermique des campus qui est un des axes majeurs du CPER et en même temps un des axes du plan de relance. Les établissements universitaires sont actuellement en train de répondre à un appel à projet du plan de relance doté de 4 milliards €. Le second concerne les modalités de l'association des métropoles et des autres collectivités aux discussions en cours sur les projets. Dans quelle mesure le calendrier du CPER permettra-t-il de construire un véritable partenariat entre les acteurs au bénéfice de l'ESRI ?

La contribution de la commission 6 sur le projet de CPER ESRI « Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 : un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » est un document de référence pour tous les acteurs, ceux de l'ESRI, de l'Etat et des collectivités territoriales. A travers ce document, le CESER dispose d'une contribution de haute valeur ajoutée qu'il peut faire valoir dans le débat sur le CPER.

Le CESER pourra ainsi suivre l'évolution des négociations jusqu'à leur conclusion et pourra apporter, le moment venu, son avis éclairé sur le projet de CPER.

Le collège 3 et 4 votera favorablement sur cette contribution.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 12 octobre 2020



141 ONT VOTE **POUR**

2 ONT VOTE **CONTRE**

1 S'EST **ABSTENU**

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		DUPLAIN Jocelyne	X			
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	X			
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole				
Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole					
	BLANC Dominique	X				
	MARCAGGI Christophe	X				
	ROBERT Anne-Marie	X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre					
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
		THOMASSON Pascale				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
		LEROY Jérémy	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice				
		DA COSTA Rosa				
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric				
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond				
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
	SALA Chantal	X				
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BOLF Edith	X			
		DUPUIS Steve	X			
		FASOLA Blanche	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François		X				
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROUSSY Delphine	X					
SIVARDIERE Patrick	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		VRAY Annick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal				
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise		X		
		VELARD Patrick		X		
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		BOUABDALLAH Khaled	X			
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	X			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar				
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	X			
		MEKEDDEM Nassim	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		ROSENBERG Armand				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	NUIRY Jean-Bernard				
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	X			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile				
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Le Contrat de Plan État-Région constitue une source de financement structurante pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Outil de dialogue et de programmation, il définit les priorités d'investissements pour la période 2021-2027.

Dans cette contribution, le CESER précise les quatre axes qui lui permettront d'émettre un avis sur le Contrat de Plan 2021-2027, résultat des négociations entre l'État, la Région et les collectivités territoriales.

Face à des attentes sociétales accentuées par la crise sanitaire, le CESER plaide pour un soutien renforcé aux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION | ENSEIGNEMENT SUPERIEUR | RECHERCHE | INNOVATION | INVESTISSEMENT | CAMPUS | ATTRACTIVITE REGIONALE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF, © Eric Le Roux / Université Claude Bernard Lyon 1, © Laurence Barruel, © Andrea Aubert, © Juan Robert, Service communication Crous Clermont Auvergne, @UCA, @USMB, @Yannick Perrin

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20